Parlement européen
2024-2029

Commission du commerce international

2026/2624(RSP)

5.6.2026

AMENDEMENTS
1 - 180

Projet de proposition de résolution
Bernd Lange
(PE786.999v01-00)

État d’avancement des relations UE-Afrique en matière de commerce et d’investissement

Amendement 1
Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans

Projet de proposition de résolution
Visa 3 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la politique de droits de douane nuls appliquée par la Chine depuis le 1er mai 2026 pour tous les pays africains dans le cadre du partenariat économique entre la Chine et l'Afrique en vue d'un développement commun,

Or. en

Amendement 2
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'indice 2025 de perception de la corruption de Transparency International,

Or. en

Amendement 3
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le programme de développement durable à l'horizon 2030,

Or. en

Amendement 4
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Visa 8 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal,

Or. en

Amendement 5
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Considérant A

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que les pays africains constituent ensemble le quatrième partenaire commercial le plus important de l'Union européenne, ***tandis*** que l'Union est le plus grand ***marché d'exportation*** de l'Afrique;	A. considérant que les pays africains constituent ensemble le quatrième partenaire commercial ***et marché d'exportation*** le plus important de l'Union européenne, ***et*** que l'Union est le plus grand ***investisseur étranger*** de l'Afrique;

Or. en

Amendement 6
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'Afrique est l'une des régions du monde à la croissance la plus rapide, et qu'elle présente un potentiel économique, démographique et entrepreneurial considérable, offrant des possibilités majeures en matière de

commerce durable, d'investissement, de développement industriel et de renforcement de la coopération économique entre l'Union et l'Afrique;

Or. en

Amendement 7
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Considérant B

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que, selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, la part de l'Afrique dans le commerce mondial n'a cessé de diminuer au cours des 50 dernières années et s'élève à 2,9 %; que le continent est fortement dépendant des importations et des exportations de ressources naturelles fondées sur des produits de base; que le niveau des échanges intracontinentaux en Afrique est loin d'atteindre son potentiel et ne représente que 14,9 % du commerce total du continent;	B. considérant que, selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, la part de l'Afrique dans le commerce mondial n'a cessé de diminuer au cours des 50 dernières années et s'élève à 2,9 %; que le continent est fortement dépendant des importations et des exportations de ressources naturelles fondées sur des produits de base; que le niveau des échanges intracontinentaux en Afrique est loin d'atteindre son potentiel et ne représente que 14,9 % du commerce total du continent; ***que les échanges commerciaux entre l'Union et l'Afrique ont augmenté de 30 %, et les investissements de 15 %, entre 2015 et 2025; que 97 % des exportations africaines entrent sur le marché européen en franchise;***

Or. en

Amendement 8
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant C

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la participation de l'Afrique au commerce et aux investissements mondiaux reste limitée; que les pays africains disposent d'un énorme potentiel économique et de réserves importantes de ressources naturelles critiques, qui sont absolument nécessaires à la transformation de l'économie et à la transition écologique;	C. considérant que la participation de l'Afrique au commerce et aux investissements mondiaux reste limitée; que les pays africains disposent d'un énorme potentiel économique et de réserves importantes de ressources naturelles critiques, qui sont absolument nécessaires à la transformation de l'économie et à la transition écologique; ***que les partenaires commerciaux de l'Afrique doivent respecter les décisions souveraines des pays africains concernant leurs ressources naturelles essentielles et que tout commerce de ces ressources doit s'appuyer sur des principes d'équité et de respect mutuel; que le consentement préalable, libre et éclairé des communautés locales est indispensable pour l'extraction et le commerce des ressources naturelles essentielles;***

Or. en

Amendement 9
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Considérant C

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la participation de l'Afrique au commerce et aux investissements mondiaux reste limitée; que les pays africains disposent d'un énorme potentiel économique et de réserves importantes de ressources naturelles critiques, qui sont absolument nécessaires à la transformation de l'économie et à la transition écologique;	C. considérant que la participation de l'Afrique au commerce et aux investissements mondiaux reste limitée; que les pays africains disposent d'un énorme potentiel économique et de réserves importantes de ressources naturelles critiques***, notamment le cuivre, le manganèse, le cobalt et les platinoïdes***, qui sont absolument nécessaires à la transformation de l'économie et à la transition écologique; ***que l'Afrique est un partenaire clé pour l'Europe et que l'Union gagnerait à investir dans le***

raffinage et la transformation locales des matières premières africaines afin de réduire sa dépendance à l'égard de la Chine en matière de transformation;

Or. en

Amendement 10
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Considérant C

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la participation de l'Afrique au commerce et aux investissements mondiaux reste limitée; que les pays africains disposent d'un énorme potentiel économique et de réserves importantes de ressources naturelles critiques, qui ***sont absolument nécessaires à la transformation de l'économie et à la transition écologique***;	C. considérant que la participation de l'Afrique au commerce et aux investissements mondiaux reste limitée; que les pays africains disposent d'un énorme potentiel économique et de réserves importantes de ressources naturelles critiques, qui ***pourraient contribuer à générer des revenus essentiels pour les gouvernements à court de liquidités et lourdement endettés; que la plupart des pays africains ne sont pas parvenus à exploiter ce potentiel, les projets à cet égard restant inexploités, ou en raison d'une mauvaise gestion des recettes et des dépenses par les gouvernements, entravant le développement d'économies solides et diversifiées***;

Or. en

Amendement 11
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Considérant C

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la participation de	C. considérant que la participation de

l'Afrique au commerce et aux investissements mondiaux reste limitée; que les pays africains disposent d'un énorme potentiel économique et de réserves importantes de ressources naturelles critiques, qui sont absolument nécessaires à la transformation de l'économie et à la transition écologique;	l'Afrique au commerce et aux investissements mondiaux reste limitée; que les pays africains disposent d'un énorme potentiel économique et de réserves importantes de ressources naturelles critiques, qui sont absolument nécessaires à la transformation de l'économie et à la transition écologique; ***que les pays africains disposent d'un vaste réservoir de main-d'œuvre, avec 12 millions de nouveaux demandeurs d'emploi arrivant chaque année sur le marché du travail, alors que seuls 3 millions d'emplois sont actuellement disponibles;***

Or. en

Amendement 12
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant D

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que les pays d'Afrique ne sont pas homogènes; que le continent africain est particulièrement exposé aux chocs externes, étant donné sa forte dépendance à la fois à l'égard de ressources financières et de recettes extérieures, telles que les transferts de fonds de l'étranger, l'investissement direct étranger, le tourisme ou l'aide extérieure, et à l'égard des importations de biens manufacturés;	D. considérant que les pays d'Afrique ne sont pas homogènes; que le continent africain est particulièrement exposé aux chocs externes, étant donné sa forte dépendance à la fois à l'égard de ressources financières et de recettes extérieures, telles que les transferts de fonds de l'étranger, l'investissement direct étranger, le tourisme ou l'aide extérieure, et à l'égard des importations de biens manufacturés; ***que les vulnérabilités économiques du continent africain sont la conséquence du colonialisme et de l'extraction des ressources et que, pour remédier à ces lacunes, il convient de s'attaquer aux inégalités découlant de la domination coloniale;***

Or. en

Amendement 13
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Considérant D

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que les pays d'Afrique ne sont pas homogènes; que le continent africain est particulièrement exposé aux chocs externes, étant donné sa forte dépendance à la fois à l'égard de ressources financières et de recettes extérieures, telles que les transferts de fonds de l'étranger, l'investissement direct étranger, le tourisme ou l'aide extérieure, et à l'égard des importations de biens manufacturés;	D. considérant que les pays d'Afrique ne sont pas homogènes; que le continent africain est particulièrement exposé aux chocs externes, étant donné sa forte dépendance à la fois à l'égard de ressources financières et de recettes extérieures, telles que les transferts de fonds de l'étranger, l'investissement direct étranger, le tourisme ou l'aide extérieure, et à l'égard des importations de biens manufacturés; ***que la transition énergétique est une occasion unique pour l'Afrique de se repositionner dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, sous réserve que son économie ne repose pas uniquement sur l'exportation de matières premières;***

Or. en

Amendement 14
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant E

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que les pays africains perdent 2 à 5 % de leur PIB en raison de phénomènes climatiques extrêmes, et que nombre d'entre eux utilisent jusqu'à 9 % de leur budget pour y faire face;	E. considérant que les pays africains perdent 2 à 5 % de leur PIB en raison de phénomènes climatiques extrêmes, et que nombre d'entre eux utilisent jusqu'à 9 % de leur budget pour y faire face; ***que les pays africains subissent certains des effets les plus extrêmes de la crise climatique alors qu'ils n'ont qu'une faible responsabilité historique à cet égard;***

Or. en

Amendement 15
Jessika van Leeuwen, Daniele Polato, Kris Van Dijck, Kristoffer Storm, Céline Imart, Nicolas Bay, Marion Maréchal, Guillaume Peltier, Laurence Trochu

Projet de proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que l'Union doit poursuivre une stratégie européenne pour l'Afrique pragmatique et de grande envergure, fondée sur l'égalité, les intérêts communs et le pragmatisme; qu'une telle coopération est essentielle pour réduire les dépendances stratégiques à l'égard des matières premières et de l'énergie, relever le défi de l'immigration clandestine et encourager le transfert de connaissances afin de soutenir une agriculture hautement productive;

Or. en

Amendement 16
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que, selon les données de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, la corruption sape les perspectives de croissance et de développement de l'Afrique, en grevant chaque année environ 25 % de son PIB;

Or. en

Amendement 17
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Considérant F

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement englobent divers APE, accords de facilitation des investissements durables, partenariats pour des échanges et des investissements propres et autres formes d'engagement; que de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont également conclu des traités bilatéraux d'investissement avec différents États membres de l'Union;	F. considérant que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement englobent divers APE, accords de facilitation des investissements durables, partenariats pour des échanges et des investissements propres et autres formes d'engagement; que de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont également conclu des traités bilatéraux d'investissement avec différents États membres de l'Union; ***que l'Afrique est un fournisseur stratégique de l'Union en matières premières, en combustibles (pétrole et gaz) et en denrées alimentaires (cacao, café, oléagineux); qu'en raison de sa proximité géographique, l'Union gagnerait à promouvoir le développement socio-économique du continent et à proposer des partenariats équilibrés et ambitieux;***

Or. en

Amendement 18
Jessika van Leeuwen, Daniele Polato, Kristoffer Storm, Céline Imart, Nicolas Bay, Marion Maréchal, Guillaume Peltier, Laurence Trochu

Projet de proposition de résolution
Considérant F

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement englobent divers APE, accords de facilitation des investissements durables, partenariats pour des échanges et des investissements propres et autres	F. considérant que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement englobent divers APE, accords de facilitation des investissements durables, partenariats pour des échanges et des investissements propres et autres

formes d'engagement; que de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont également conclu des traités bilatéraux d'investissement avec différents États membres de l'Union;	formes d'engagement; que de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont également conclu des traités bilatéraux d'investissement avec différents États membres de l'Union; ***que les nouveaux accords en matière de commerce et d'investissement conclus avec les différents pays africains doivent garantir des conditions de concurrence équitables et des normes de production égales, afin que les entreprises et les agriculteurs européens ne soient pas pénalisés par des normes moins strictes dans les pays partenaires;***

Or. en

Amendement 19
Jessika van Leeuwen, Daniele Polato, Kris Van Dijck, Kristoffer Storm, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que dans le contexte géopolitique et géoéconomique mondial actuel, il est nécessaire que l'Union réaffirme sa détermination à établir des partenariats mutuellement bénéfiques avec les pays partenaires, qui viendront consolider les institutions démocratiques et renforcer la stabilité et la sécurité régionales, ce qui permettrait ainsi de remédier aux causes profondes de la migration et de la traite des êtres humains;

Or. en

Amendement 20
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que les pays africains restent très exposés aux clauses de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE); que 97 % des procédures de RDIE engagées contre des pays africains depuis 1987 l'ont été par des investisseurs extérieurs au continent[1 bis]; que les clauses de RDIE créent de sérieux obstacles au développement social et économique;
	1 bis https://dailyjus.com/world/2025/04/enhancing-dispute-resolution-the-future-of-isds-in-the-afcfta-investment-protocol

Or. en

Amendement 21
Jessika van Leeuwen, Daniele Polato, Kris Van Dijck, Kristoffer Storm, Céline Imart, Nicolas Bay, Marion Maréchal, Guillaume Peltier, Laurence Trochu

Projet de proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant que la stratégie de l'Union en matière de commerce et d'investissement devrait contribuer à la liberté des Africains de choisir de rester dans leur pays, de contribuer à sa croissance sans être contraints de l'abandonner, souvent en payant des trafiquants sans scrupules pour risquer leur vie en tentant de traverser la Méditerranée;

Or. en

Amendement 22

Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans

Projet de proposition de résolution
Considérant G

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que l'incertitude croissante autour des politiques commerciales et la volatilité des droits de douane dans le commerce mondial constituent un défi pour l'économie mondiale; que les relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique ***demeurent*** une source de stabilité reposant sur des cadres prévisibles et un engagement en faveur d'un commerce fondé sur des règles;	G. considérant que l'incertitude croissante autour des politiques commerciales et la volatilité des droits de douane dans le commerce mondial constituent un défi pour l'économie mondiale; que les relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique ***devraient demeurer*** une source de stabilité reposant sur des cadres prévisibles et un engagement en faveur d'un commerce fondé sur des règles; ***qu'à cette fin, la Commission devrait procéder, sans exception, à des évaluations d'impact approfondies et à des consultations de parties prenantes dans le cadre de ses propositions politiques, y compris avec les homologues africains directement concernés par la législation de l'Union;***

Or. en

Amendement 23
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Considérant G

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que l'incertitude croissante autour des politiques commerciales ***et la volatilité des droits de douane dans le commerce mondial constituent*** un défi pour l'économie mondiale; que les relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique demeurent une source de stabilité reposant sur des cadres prévisibles et un engagement en faveur d'un commerce fondé sur des règles;	G. considérant que l'incertitude croissante autour des politiques commerciales ***constitue*** un défi pour l'économie mondiale; que les relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique demeurent une source de stabilité reposant sur des cadres prévisibles et un engagement en faveur d'un commerce fondé sur des règles;

Or. en

Amendement 24
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant H

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que le système commercial multilatéral fondé sur des règles ***est le meilleur garant du*** développement, ***de*** la diversification économique, ***de*** la création d'emplois et ***d'une*** croissance durable et propre;	H. considérant que le système commercial multilatéral fondé sur des règles ***peut contribuer au*** développement, ***à*** la diversification économique, ***à*** la création d'emplois et ***à une*** croissance durable et propre;

Or. en

Amendement 25
Jessika van Leeuwen, Daniele Polato, Kris Van Dijck, Kristoffer Storm, Céline Imart, Marion Maréchal, Nicolas Bay, Guillaume Peltier, Laurence Trochu

Projet de proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que l'Union et ses partenaires africains devraient veiller à ce que les entreprises ou entités chinoises n'obtiennent pas de financements au titre de fonds de l'Union, en particulier lorsque ces entreprises sont associées à l'initiative des nouvelles routes de la soie ou détenues par l'État chinois ou influencées indirectement par le parti communiste chinois; que l'Union et les partenaires africains devraient accorder un accès prioritaire aux fonds aux entreprises qui ne sont pas déjà financées par des initiatives concurrentielles, telles que l'initiative des nouvelles routes de la soie; que, notamment en ce qui concerne les projets stratégiques, ces entreprises ne

devraient pas être détenues ou contrôlées indirectement par des pays tiers;

Or. en

Amendement 26
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Considérant I

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que la stabilité politique, la bonne gouvernance et l'état de droit sont des conditions préalables aux investissements ***et*** à une croissance économique durable;	I. considérant que la stabilité politique***, la liberté économique***, la bonne gouvernance et l'état de droit sont des conditions préalables aux investissements**,** à une croissance économique durable ***et à une prospérité partagée***; ***que, pour renforcer sa présence sur le continent africain et faire face à la forte concurrence mondiale, l'Union doit coordonner sa diplomatie politique avec sa diplomatie économique, en passant d'une approche normative à un partenariat pragmatique et égalitaire;***

Or. en

Amendement 27
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant I

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que la stabilité politique, la bonne gouvernance et l'état de droit sont des conditions préalables aux investissements et à une croissance économique durable;	I. considérant que la stabilité politique***, la cohésion sociale***, la bonne gouvernance et l'état de droit sont des conditions préalables aux investissements et à une croissance économique durable;

Or. en

Amendement 28
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Considérant K

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que le programme de préférences commerciales de l'African Growth and Opportunity Act (loi américaine sur la croissance et les perspectives africaines) a expiré le 30 septembre 2025 et a été prolongé par l'administration américaine jusqu'au 31 décembre 2026; qu'à la suite de l'expiration dudit programme, les termes de l'accord pourraient changer au détriment des intérêts africains, compte tenu de la politique commerciale «America First» adoptée par le président Trump;	***supprimé***

Or. en

Amendement 29
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Considérant K

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que le programme de préférences commerciales de l'African Growth and Opportunity Act (loi américaine sur la croissance et les perspectives africaines) a expiré le 30 septembre 2025 et a été prolongé par l'administration américaine jusqu'au 31 décembre 2026; ***qu'à la suite de l'expiration dudit programme, les termes de l'accord pourraient changer au détriment des intérêts africains, compte tenu de la politique commerciale***	K. considérant que le programme de préférences commerciales de l'African Growth and Opportunity Act (loi américaine sur la croissance et les perspectives africaines) a expiré le 30 septembre 2025 et a été prolongé par l'administration américaine jusqu'au 31 décembre 2026;

«America First» adoptée par le président Trump;

Or. en

Amendement 30
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Considérant K

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que le programme de préférences commerciales de l'African Growth and Opportunity Act (loi américaine sur la croissance et les perspectives africaines) a expiré le 30 septembre 2025 et a été prolongé par l'administration américaine jusqu'au 31 décembre 2026; qu'à la suite de l'expiration dudit programme, les termes de l'accord pourraient changer au détriment des intérêts africains, compte tenu de la politique commerciale «America First» adoptée par le président Trump;	K. considérant que le programme de préférences commerciales de l'African Growth and Opportunity Act (loi américaine sur la croissance et les perspectives africaines) a expiré le 30 septembre 2025 et a été prolongé par l'administration américaine jusqu'au 31 décembre 2026***, avec effet rétroactif***; qu'à la suite de l'expiration dudit programme, les termes de l'accord pourraient changer au détriment des intérêts africains, compte tenu de la politique commerciale «America First» adoptée par le président Trump;

Or. en

Amendement 31
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn

Projet de proposition de résolution
Considérant L

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que des pays tiers, en particulier la Chine, la Russie et les États-Unis, étendent leurs opérations stratégiques en Afrique***, souvent par des moyens opaques ou coercitifs, y compris des***	L. considérant que des pays tiers ***et émergents***, en particulier la Chine***, l'Inde, les pays d'Amérique latine, les pays du Golfe***, la Russie et les États-Unis, étendent leurs opérations stratégiques en Afrique;

campagnes de désinformation et d'influence malveillante; que l'accord de partenariat stratégique récemment signé entre les États-Unis et la République démocratique du Congo, qui confère aux États-Unis un rôle direct dans la supervision de la gestion du secteur minier congolais, a été contesté pour des motifs constitutionnels[3];

que l'accord de partenariat stratégique récemment signé entre les États-Unis et la République démocratique du Congo, qui confère aux États-Unis un rôle direct dans la supervision de la gestion du secteur minier congolais, a été contesté pour des motifs constitutionnels[3]; ***que, depuis le 1er mai 2026, la Chine a pleinement mis en œuvre sa politique de droits de douane nuls pour tous les produits provenant des pays africains avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques; que la Chine est le premier partenaire commercial du continent, avec des échanges atteignant 297 milliards d'euros en 2025, ce qui renforce son influence dans les pays du Sud global; que, sans diversification industrielle, la suppression des droits de douane risque de perpétuer un modèle commercial asymétrique;***

[3] The Oakland Institute, «US-DRC Strategic Partnership Agreement Faces Constitutional Challenge in Court» (L'accord de partenariat stratégique États-Unis-RDC visé par un recours en inconstitutionnalité), communiqué de presse, 4 février 2026, https://www.oaklandinstitute.org/press-release/us-drc-strategic-partnership-agreement-faces-constitutional-challenge-court.

[3] The Oakland Institute, «US-DRC Strategic Partnership Agreement Faces Constitutional Challenge in Court» (L'accord de partenariat stratégique États-Unis-RDC visé par un recours en inconstitutionnalité), communiqué de presse, 4 février 2026, https://www.oaklandinstitute.org/press-release/us-drc-strategic-partnership-agreement-faces-constitutional-challenge-court.

Or. en

Amendement 32
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Considérant L

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que ***des pays tiers, en particulier*** la Chine***, la Russie et les États-Unis, étendent leurs opérations***	L. considérant que la Chine ***étend rapidement son influence*** en Afrique***; que la Chine a mis en œuvre une politique***

stratégiques en Afrique***, souvent par des moyens opaques ou coercitifs, y compris des campagnes de désinformation et d'influence malveillante; que l'accord de partenariat stratégique récemment signé entre les États-Unis et la République démocratique du Congo, qui confère aux États-Unis un rôle direct dans la supervision de la gestion du secteur minier congolais, a été contesté pour des motifs constitutionnels***[3]***;

historique de droits de douane nuls pour 53 pays africains depuis le 1er mai 2026, dans le but de stimuler le commerce et son influence dans l'ensemble de l'Afrique;

[3] The Oakland Institute, «US-DRC Strategic Partnership Agreement Faces Constitutional Challenge in Court» (L'accord de partenariat stratégique États-Unis-RDC visé par un recours en inconstitutionnalité), communiqué de presse, 4 février 2026, https://www.oaklandinstitute.org/press-release/us-drc-strategic-partnership-agreement-faces-constitutional-challenge-court.

Or. en

Amendement 33
Jessika van Leeuwen, Daniele Polato, Kris Van Dijck, Kristoffer Storm, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Considérant L

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que des pays tiers, en particulier la Chine, la Russie et les États-Unis, étendent leurs opérations stratégiques en Afrique, souvent par des moyens opaques ou coercitifs, y compris des campagnes de désinformation et d'influence malveillante; que l'accord de partenariat stratégique récemment signé entre les États-Unis et la République démocratique du Congo, qui confère aux États-Unis un rôle direct dans la supervision de la gestion du secteur minier	L. considérant que des pays tiers, en particulier la Chine, la Russie et les États-Unis, étendent leurs opérations stratégiques en Afrique, souvent par des moyens opaques ou coercitifs, y compris des campagnes de désinformation et d'influence malveillante***; que l'Union doit s'appuyer sur sa puissance économique pour contrer l'influence croissante de la Chine et de la Russie en Afrique par le biais de partenariats pragmatiques, fondés sur des règles et transparents, qui***

congolais, a été contesté pour des motifs constitutionnels[3];

[3] The Oakland Institute, «US-DRC Strategic Partnership Agreement Faces Constitutional Challenge in Court» (L'accord de partenariat stratégique États-Unis-RDC visé par un recours en inconstitutionnalité), communiqué de presse, 4 février 2026, https://www.oaklandinstitute.org/press-release/us-drc-strategic-partnership-agreement-faces-constitutional-challenge-court.

accordent la priorité à la sécurité économique européenne; que l'accord de partenariat stratégique récemment signé entre les États-Unis et la République démocratique du Congo, qui confère aux États-Unis un rôle direct dans la supervision de la gestion du secteur minier congolais, a été contesté pour des motifs constitutionnels[3];

[3] The Oakland Institute, «US-DRC Strategic Partnership Agreement Faces Constitutional Challenge in Court» (L'accord de partenariat stratégique États-Unis-RDC visé par un recours en inconstitutionnalité), communiqué de presse, 4 février 2026, https://www.oaklandinstitute.org/press-release/us-drc-strategic-partnership-agreement-faces-constitutional-challenge-court.

Or. en

Amendement 34
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant L

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que des pays tiers, en particulier la Chine, la Russie et les États-Unis, étendent leurs opérations stratégiques en Afrique, souvent par des moyens opaques ou coercitifs, y compris des campagnes de désinformation et d'influence malveillante; que l'accord de partenariat stratégique récemment signé entre les États-Unis et la République démocratique du Congo, qui confère aux États-Unis un rôle direct dans la supervision de la gestion du secteur minier congolais, a été contesté pour des motifs constitutionnels[3];	L. considérant que des pays tiers, en particulier la Chine, la Russie et les États-Unis, étendent leurs opérations stratégiques en Afrique, souvent par des moyens opaques ou coercitifs, y compris des campagnes de désinformation et d'influence malveillante; que l'accord de partenariat stratégique récemment signé entre les États-Unis et la République démocratique du Congo, qui confère aux États-Unis un rôle direct dans la supervision de la gestion du secteur minier congolais, a été contesté pour des motifs constitutionnels[3] ***et représente une***

	mainmise extractiviste sur les ressources par le gouvernement des États-Unis;
[3] The Oakland Institute, «US-DRC Strategic Partnership Agreement Faces Constitutional Challenge in Court» (L'accord de partenariat stratégique États-Unis-RDC visé par un recours en inconstitutionnalité), communiqué de presse, 4 février 2026, https://www.oaklandinstitute.org/press-release/us-drc-strategic-partnership-agreement-faces-constitutional-challenge-court.	[3] The Oakland Institute, «US-DRC Strategic Partnership Agreement Faces Constitutional Challenge in Court» (L'accord de partenariat stratégique États-Unis-RDC visé par un recours en inconstitutionnalité), communiqué de presse, 4 février 2026, https://www.oaklandinstitute.org/press-release/us-drc-strategic-partnership-agreement-faces-constitutional-challenge-court.
	Or. en

Amendement 35
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Considérant L

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que des pays tiers, en particulier la Chine, la Russie et les États-Unis, étendent leurs opérations stratégiques en Afrique, souvent par des moyens opaques ou coercitifs, y compris des campagnes de désinformation et d'influence malveillante; que ***l'accord de partenariat stratégique récemment signé entre les États-Unis et la République démocratique du Congo, qui confère aux États-Unis un rôle direct dans la supervision de la gestion du secteur minier congolais, a été contesté pour des motifs constitutionnels***[3];	L. considérant que des pays tiers, en particulier la Chine, la Russie et les États-Unis, étendent leurs opérations stratégiques en Afrique, souvent par des moyens opaques ou coercitifs, y compris des campagnes de désinformation et d'influence malveillante; que ***la concurrence géopolitique et économique croissante en Afrique, notamment dans des secteurs stratégiques tels que les matières premières critiques, les infrastructures, l'énergie et les technologies numériques, met en évidence la nécessité urgente pour l'Union de renforcer sa présence stratégique au moyen d'investissements durables, de partenariats de confiance et d'une coopération économique mutuellement bénéfique***;

[3] The Oakland Institute, «US-DRC Strategic Partnership Agreement Faces Constitutional Challenge in Court» (L'accord de partenariat stratégique États-Unis-RDC visé par un recours en inconstitutionnalité), communiqué de presse, 4 février 2026, https://www.oaklandinstitute.org/press-release/us-drc-strategic-partnership-agreement-faces-constitutional-challenge-court.

Or. en

Amendement 36
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	L bis. considérant que, compte tenu des bouleversements géopolitiques et des rivalités internationales, en particulier avec la Chine (à travers la mise en place des nouvelles routes de la soie), avec les États-Unis (à travers la rénovation du corridor de Lobito reliant la RDC à l'océan Atlantique), et avec la Russie (à travers la mise à disposition de l'Africa Corps aux régimes autoritaires et ses campagnes de désinformation), l'Europe doit développer des partenariats concrets basés sur les échanges économiques, le soutien mutuel et la confiance;

Or. en

Amendement 37
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	L bis. considérant que la course aux ressources naturelles alimente la violence dans les pays africains; que les travailleurs des pays africains profitent rarement des retombées positives de l'extraction des ressources; que ces travailleurs sont souvent confrontés à des conditions dangereuses et inhumaines pour répondre à la demande de ressources naturelles des partenaires commerciaux des pays africains;

Or. en

Amendement 38
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant L ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	L ter. considérant que le conflit en République démocratique du Congo s'intensifie et a des répercussions profondes sur la population civile; que, à l'est de la République démocratique du Congo, de nouveaux rapports font état d'une recrudescence des violations des droits de l'homme commises par les Forces démocratiques alliées, y compris des attaques contre des civils, des enlèvements et le recours au travail forcé, le recrutement et l'utilisation d'enfants, ainsi que d'autres exactions et crimes contre les femmes et les filles, tels que le mariage forcé, la grossesse forcée et diverses autres formes de violences sexuelles[1 bis]; que le conflit et la violence en République démocratique du Congo doivent être appréhendés dans le contexte de l'histoire du colonialisme; que l'Union devrait prendre des mesures concrètes pour veiller à ce que la demande de

matières premières critiques n'alimente pas la violence ou l'exploitation des travailleurs;

1 bis

https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2026/05/drc-rampant-adf-abuses-against-civilians-war-crimes-which-the-world-must-not-continue-to-ignore-new-report/

Or. en

Amendement 39
Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans

Projet de proposition de résolution
Considérant M

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que l'Union européenne est le premier investisseur en Afrique; que la moitié des projets d'investissement au titre de la stratégie «Global Gateway» sont destinés à l'Afrique; qu'un certain nombre de projets importants relevant de la stratégie «Global Gateway» ont été lancés et devraient stimuler considérablement le commerce et les investissements;	M. considérant que l'Union européenne est le premier investisseur en Afrique ***en volume d'IDE cumulé, tandis que les pays tiers comme la Chine investissent essentiellement par le biais de prêts; que les États du Golfe sont les investisseurs stratégiques dont la croissance est la plus rapide en Afrique***; que la moitié des projets d'investissement au titre de la stratégie «Global Gateway» sont destinés à l'Afrique; qu'un certain nombre de projets importants relevant de la stratégie «Global Gateway» ont été lancés et devraient stimuler considérablement le commerce et les investissements; ***que la stratégie «Global Gateway» nécessite toutefois une évaluation continue, des critères de gouvernance concrets et une orientation stratégique plus marquée, car la lenteur actuelle de sa mise en œuvre, sa visibilité limitée et son appropriation politique insuffisante nuisent à son efficacité; qu'un certain nombre de projets relevant de la stratégie «Global Gateway» seraient mis en œuvre par des entreprises chinoises, ce qui contredit son***

objectif premier, à savoir offrir une alternative crédible à l'initiative chinoise des nouvelles routes de la soie et générer une véritable valeur locale;

Or. en

Amendement 40
Thierry Mariani, Christophe Bay

Projet de proposition de résolution
Considérant M

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que l'Union européenne est le premier investisseur en Afrique; que la moitié des projets d'investissement au titre de la stratégie «Global Gateway» sont destinés à l'Afrique; qu'un certain nombre de projets importants relevant de la stratégie «Global Gateway» ont été lancés et devraient stimuler considérablement le commerce et les investissements;	M. considérant que l'Union européenne est le premier investisseur en Afrique; que la moitié des projets d'investissement au titre de la stratégie «Global Gateway» sont destinés à l'Afrique; qu'un certain nombre de projets importants relevant de la stratégie «Global Gateway» ont été lancés et devraient stimuler considérablement le commerce et les investissements; ***que ces projets doivent toutefois produire des résultats mesurables, évalués sur la base d'indicateurs de performance clairs et transparents, et bénéficier concrètement tant aux entreprises et investisseurs européens qu'aux opérateurs économiques locaux africains; que l'absence d'évaluation rigoureuse compromet la crédibilité et l'efficacité de l'instrument;***

Or. fr

Amendement 41
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Considérant M

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que l'Union européenne est le premier investisseur en Afrique; que la moitié des projets d'investissement au titre de la stratégie «Global Gateway» sont destinés à l'Afrique; qu'un certain nombre de projets importants relevant de la stratégie «Global Gateway» ont été lancés et devraient stimuler considérablement le commerce et les investissements;	M. considérant que l'Union européenne est le premier investisseur en Afrique; que la moitié des projets d'investissement au titre de la stratégie «Global Gateway» sont destinés à l'Afrique; qu'un certain nombre de projets importants relevant de la stratégie «Global Gateway» ont été lancés et devraient stimuler considérablement le commerce***, le développement durable*** et les investissements; ***que le partenariat entre l'Union européenne (UE), la Banque africaine de développement (BAD) et l'Union africaine (UA) est au cœur de la stratégie «Global Gateway», la BAD assumant le rôle de moteur financier et l'UA celui d'architecte politique;***

Or. en

Amendement 42
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	M bis. considérant que les femmes sont au cœur des dynamiques économiques, sociales et entrepreneuriales sur le continent africain; que les relations en matière de commerce et d'investissement avec les pays africains devraient soutenir l'égalité de genre et renforcer les droits des femmes; qu'il convient d'investir dans l'autonomisation et dans l'accès au financement, à l'éducation et à la propriété pour les femmes sur le continent africain;

Or. en

Amendement 43
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Considérant N

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que ***les relations commerciales des pays africains peuvent contribuer à remédier aux désavantages structurels ancrés dans l'histoire coloniale, tels que la corruption endémique***; que ***le commerce équitable peut être utilisé comme outil pour compenser ces désavantages***;	N. considérant que ***la fausse facturation commerciale, c'est-à-dire la sous-estimation ou la surestimation délibérée des valeurs des exportations et des importations sur les factures, constitue un vecteur majeur des flux financiers illicites (FFI)***; que ***des études suggèrent que la falsification des prix dans les échanges commerciaux pourrait à elle seule représenter chaque année 30 à 52 milliards de dollars d'écarts de valeur des flux financiers dans les échanges commerciaux de l'Afrique, soit potentiellement plus de la moitié des volumes totaux des FFI***;

Or. en

Amendement 44
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn

Projet de proposition de résolution
Considérant N

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que les relations commerciales des pays africains peuvent contribuer à remédier aux désavantages structurels ***ancrés dans l'histoire coloniale***, tels que ***la corruption endémique***; que le commerce équitable ***peut être utilisé comme outil pour*** compenser ces désavantages;	N. considérant que les relations commerciales des pays africains peuvent contribuer à remédier aux désavantages structurels, tels que ***le tracé des frontières hérité de la colonisation, le manque de gouvernance économique, le manque d'infrastructures, la dépendance à l'égard des exportations de matières premières et l'absence de transformation locale, ainsi que l'endettement***; que le commerce équitable ***est une possibilité pour contribuer à*** compenser ces désavantages;

Or. en

Amendement 45
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Considérant N

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que les relations commerciales des pays africains peuvent contribuer à remédier aux désavantages structurels ***ancrés dans l'histoire coloniale***, tels que ***la corruption endémique***; que le commerce équitable peut être utilisé comme outil pour compenser ces désavantages;	N. considérant que les relations commerciales des pays africains peuvent contribuer à remédier aux désavantages ***économiques*** structurels, tels que ***les secteurs à faible productivité, la faible diversification et les lacunes en matière d'infrastructures; que l'Afrique ne représente qu'environ 2 % de la production manufacturière mondiale***; que le commerce équitable peut être utilisé comme outil pour compenser ces désavantages;

Or. en

Amendement 46
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant N

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que les relations commerciales des pays africains peuvent contribuer à remédier aux désavantages structurels ancrés dans l'histoire coloniale***,*** ***tels que la corruption endémique***; que le commerce équitable peut être utilisé comme outil pour compenser ces désavantages;	N. considérant que les relations commerciales des pays africains peuvent contribuer à remédier aux désavantages structurels ancrés dans l'histoire coloniale***;*** ***que les relations commerciales asymétriques peuvent renforcer la dynamique coloniale et porter atteinte à la souveraineté des pays africains***; que le commerce équitable peut être utilisé comme outil pour compenser ces désavantages;

Or. en

Amendement 47
Thierry Mariani, Christophe Bay

Projet de proposition de résolution
Considérant N

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que les relations commerciales ***des*** pays africains peuvent contribuer à remédier aux ***désavantages structurels ancrés dans l'histoire coloniale, tels que la corruption endémique***; que le commerce ***équitable peut être utilisé comme*** outil ***pour compenser ces désavantages***;	N. considérant que les relations commerciales ***entre l'Union et les*** pays africains peuvent contribuer à remédier aux ***asymétries structurelles de développement entre les deux continents***; que le commerce ***doit être un*** outil ***au service de la croissance économique et de la prospérité partagée***;

Or. fr

Amendement 48
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Considérant P bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	P bis. considérant que le paysage commercial numérique de l'Afrique se développe rapidement; que l'adoption du protocole sur le commerce numérique de la ZLECAf en 2024 a jeté les bases réglementaires d'un marché numérique africain unifié; que l'économie numérique offre d'importantes possibilités de renforcer la coopération entre l'Union et l'Afrique, et que l'Union devrait approfondir son engagement en faveur de la transformation numérique et de la connectivité de l'Afrique;

Or. en

Amendement 49
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Considérant P bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	P bis. considérant que l'intelligence artificielle (IA) est en passe de remodeler les modèles de commerce et d'investissement au niveau mondial, créant des possibilités en matière de productivité, d'innovation et de création de valeur; que les solutions d'IA en libre accès peuvent réduire les coûts, renforcer les capacités locales et réduire la dépendance à l'égard d'un nombre limité de fournisseurs; que l'infrastructure numérique et les déficits de compétences risquent d'exclure les partenaires africains des avantages de la croissance induite par l'IA;

Or. en

Amendement 50
Jessika van Leeuwen, Daniele Polato, Kristoffer Storm, Céline Imart, Nicolas Bay, Marion Maréchal, Guillaume Peltier, Laurence Trochu

Projet de proposition de résolution
Considérant P bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	P bis. considérant que la sécurité alimentaire est de la plus haute importance et qu'une agriculture européenne hautement productive est un atout géopolitique stratégique; que les relations commerciales avec l'Afrique ne doivent donc aucunement conduire à une réduction de la production alimentaire européenne;

Or. en

Amendement 51
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Considérant P ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	P ter. considérant que le tribunal populaire sud-africain sur les agrotoxiques a attiré l'attention sur les répercussions négatives sur les droits de l'homme, la santé et l'environnement concernant les pesticides hautement dangereux, y compris les pesticides interdits dans l'Union européenne mais produits et exportés vers des pays tiers;

Or. en

Amendement 52
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Considérant P quater (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	P quater. considérant que l'exportation de pesticides interdits dans l'Union européenne peut créer un «effet boomerang», se traduisant par la présence de résidus non conformes dans les produits agricoles importés, ayant une incidence négative sur l'accès des pays exportateurs au marché de l'Union, comme l'illustre le déclin significatif des exportations de légumes kenyans, et portant atteinte à la fois aux objectifs de santé publique et aux intérêts économiques des pays partenaires;

Or. en

Amendement 53
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Considérant P quinquies (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	P quinquies. considérant que les priorités du G20 de 2025 en Afrique du Sud ont souligné qu'une partie de la production chimique mondiale croissante se déplace vers le Sud global, ce qui accroît les risques pour les pays particulièrement vulnérables en raison d'un accès limité à l'information, à des alternatives plus sûres et à des infrastructures adéquates de gestion des produits chimiques;

Or. en

Amendement 54
Martine Kemp

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que la création d'infrastructures et d'une base industrielle durables, compétitives et solides en Afrique, en vue de développer des chaînes de valeur résilientes, de renforcer et de diversifier les réseaux commerciaux africains et de promouvoir la transformation des matières premières à haute valeur ajoutée en Afrique, est essentielle à la création d'emplois de qualité, à la durabilité et au renforcement de la résilience économique; déplore la persistance d'importantes lacunes en matière d'infrastructures, qui entravent à la fois l'intégration économique régionale et	1. souligne que la création d'infrastructures et d'une base industrielle durables, compétitives et solides en Afrique, en vue de développer des chaînes de valeur résilientes, de renforcer et de diversifier les réseaux commerciaux africains et de promouvoir la transformation des matières premières à haute valeur ajoutée en Afrique, est essentielle à la création d'emplois de qualité, à la durabilité et au renforcement de la résilience économique; déplore la persistance d'importantes lacunes en matière d'infrastructures, qui entravent à la fois l'intégration économique régionale et

le commerce extérieur***, et invite la Commission, les États membres et les pays d'Afrique, ainsi que les entreprises et les investisseurs européens, notamment la Banque européenne d'investissement, à remédier en priorité à ces lacunes en consacrant des fonds suffisants à la modernisation des infrastructures physiques et au renforcement des compétences et du développement humains, à la réduction des coûts commerciaux non tarifaires, à la rationalisation des procédures d'importation et d'exportation et à la diversification des partenaires commerciaux, tout en veillant à ce que les projets d'industrialisation africains s'appuient sur des technologies de production modernes, durables et, dans la mesure du possible, neutres pour le climat, conformément à la stratégie «Global Gateway»***;	le commerce extérieur;

Or. en

Amendement 55
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que la création d'infrastructures et d'une base industrielle durables, compétitives et solides en Afrique, en vue de développer des chaînes de valeur résilientes, de renforcer et de diversifier les réseaux commerciaux africains et de promouvoir la transformation des matières premières à haute valeur ajoutée en Afrique, est essentielle à la création d'emplois de qualité, à la durabilité et au renforcement de la résilience économique; déplore la persistance d'importantes lacunes en	1. souligne que la création d'infrastructures et d'une base industrielle durables, compétitives et solides en Afrique, en vue de développer des chaînes de valeur résilientes, de renforcer et de diversifier les réseaux commerciaux africains et de promouvoir la transformation des matières premières à haute valeur ajoutée en Afrique, est essentielle à la création d'emplois de qualité, à la durabilité et au renforcement de la résilience économique; déplore la persistance d'importantes lacunes en

matière d'infrastructures, qui entravent à la fois l'intégration économique régionale et le commerce extérieur, et invite la Commission, les États membres et les pays d'Afrique, ainsi que les entreprises et les investisseurs européens, notamment la Banque européenne d'investissement, à remédier en priorité à ces lacunes en consacrant des fonds suffisants à la modernisation des infrastructures physiques et au renforcement des compétences et du développement humains, à la réduction des coûts commerciaux non tarifaires, à la rationalisation des procédures d'importation et d'exportation et à la diversification des partenaires commerciaux, tout en veillant à ce que les projets d'industrialisation africains s'appuient sur des technologies de production modernes, durables et, dans la mesure du possible, neutres pour le climat, conformément à la stratégie «Global Gateway»;

matière d'infrastructures, qui entravent à la fois l'intégration économique régionale et le commerce extérieur, et invite la Commission, les États membres et les pays d'Afrique, ainsi que les entreprises et les investisseurs ***africains et*** européens, notamment ***les fonds de pension et les compagnies d'assurance africains, qui représentaient 775 milliards de dollars en 2025 (selon l'Africa Finance Corporation (AFC) et la BAD), et*** la Banque européenne d'investissement, à remédier en priorité à ces lacunes en consacrant des fonds suffisants ***au développement de corridors intégrés (projets reliant ports, voies ferrées et routes), aux investissements dans les énergies propres (par exemple, l'énergie solaire) la numérisation,*** à la modernisation des infrastructures physiques et au renforcement des compétences et du développement humains, à la réduction des coûts commerciaux non tarifaires, à la rationalisation des procédures d'importation et d'exportation et à la diversification des partenaires commerciaux, tout en veillant à ce que les projets d'industrialisation africains ***fondés sur une planification stratégique*** s'appuient sur des technologies de production modernes, durables et, dans la mesure du possible, neutres pour le climat, conformément à la stratégie «Global Gateway» ***et utilisent des matériaux locaux pour réduire l'empreinte carbone***;

Or. en

Amendement 56
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution	*Amendement*

1. souligne que la création d'infrastructures et d'une base industrielle durables, compétitives et solides en Afrique, en vue de développer des chaînes de valeur résilientes, de renforcer et de diversifier les réseaux commerciaux africains et de promouvoir la transformation des matières premières à haute valeur ajoutée en Afrique, est essentielle à la création d'emplois de qualité, à la durabilité et au renforcement de la résilience économique; déplore la persistance d'importantes lacunes en matière d'infrastructures, qui entravent à la fois l'intégration économique régionale et le commerce extérieur***, et*** invite la Commission, les États membres et les pays d'Afrique, ainsi que les entreprises et les investisseurs européens, notamment la Banque européenne d'investissement***, à remédier en priorité à ces lacunes en consacrant des fonds suffisants à la modernisation des*** infrastructures physiques et au renforcement des compétences et du développement humains, ***à la réduction des*** coûts commerciaux non tarifaires, ***à la rationalisation des*** procédures d'importation et d'exportation et ***à la diversification des*** partenaires commerciaux, ***tout en veillant à ce que les projets*** d'industrialisation ***africains s'appuient sur des technologies de production modernes, durables et, dans la mesure du possible, neutres pour le climat, conformément à la stratégie «Global Gateway»***;	1. souligne que la création d'infrastructures et d'une base industrielle durables, compétitives et solides en Afrique, en vue de développer des chaînes de valeur résilientes, de renforcer et de diversifier les réseaux commerciaux africains et de promouvoir la transformation des matières premières à haute valeur ajoutée en Afrique, est essentielle à la création d'emplois de qualité, à la durabilité et au renforcement de la résilience économique; déplore la persistance d'importantes lacunes en matière d'infrastructures, qui entravent à la fois l'intégration économique régionale et le commerce extérieur***;*** invite la Commission, les États membres et les pays d'Afrique, ainsi que les entreprises et les investisseurs européens, notamment la Banque européenne d'investissement ***et la Banque africaine de développement, à œuvrer ensemble pour relever les défis liés aux*** infrastructures physiques et au renforcement des compétences et du développement humains, ***tout en réduisant les*** coûts commerciaux non tarifaires, ***en rationalisant les*** procédures d'importation et d'exportation et ***en diversifiant les*** partenaires commerciaux, ***afin de favoriser le processus*** d'industrialisation ***de l'Afrique***;

Or. en

Amendement 57
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que la création d'infrastructures et d'une base industrielle durables, compétitives et solides en Afrique, en vue de développer des chaînes de valeur résilientes, de renforcer et de diversifier les réseaux commerciaux africains et de promouvoir la transformation des matières premières à haute valeur ajoutée en Afrique, est essentielle à la création d'emplois de qualité, à la durabilité et au renforcement de la résilience économique; déplore la persistance d'importantes lacunes en matière d'infrastructures, qui entravent à la fois l'intégration économique régionale et le commerce extérieur, et invite la Commission, les États membres et les pays d'Afrique, ainsi que les entreprises et les investisseurs européens, notamment la Banque européenne d'investissement, à remédier en priorité à ces lacunes en consacrant des fonds suffisants à la modernisation des infrastructures physiques et au renforcement des compétences et du développement humains, à la réduction des coûts commerciaux non tarifaires, à la rationalisation des procédures d'importation et d'exportation et à la diversification des partenaires commerciaux, tout en veillant à ce que les projets d'industrialisation africains s'appuient sur des technologies de production modernes, durables et, dans la mesure du possible, neutres pour le climat, conformément à la stratégie «Global Gateway»;	1. souligne que la création d'infrastructures et d'une base industrielle durables, compétitives et solides en Afrique, en vue de développer des chaînes de valeur résilientes, de renforcer et de diversifier les réseaux commerciaux africains et de promouvoir la transformation des matières premières à haute valeur ajoutée en Afrique, est essentielle à la création d'emplois de qualité, à la durabilité et au renforcement de la résilience économique; déplore la persistance d'importantes lacunes en matière d'infrastructures, qui entravent à la fois l'intégration économique régionale et le commerce extérieur, et invite la Commission, les États membres et les pays d'Afrique, ainsi que les entreprises et les investisseurs européens, notamment la Banque européenne d'investissement, à remédier en priorité à ces lacunes en consacrant des fonds suffisants à la modernisation des infrastructures physiques et au renforcement des compétences et du développement humains, à la réduction des coûts commerciaux non tarifaires, à la rationalisation des procédures d'importation et d'exportation et à la diversification des partenaires commerciaux, tout en veillant à ce que les projets d'industrialisation africains s'appuient sur des technologies de production modernes, durables et, dans la mesure du possible, neutres pour le climat, conformément à ***l'agenda 2063 de l'Union africaine, au programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et à*** la stratégie «Global Gateway»;
	Or. en

Amendement 58

Jessika van Leeuwen, Daniele Polato, Kristoffer Storm, Nicolas Bay, Marion Maréchal, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que la création d'infrastructures et d'une base industrielle durables, compétitives et solides en Afrique, en vue de développer des chaînes de valeur résilientes, de renforcer et de diversifier les réseaux commerciaux africains et de promouvoir la transformation des matières premières à haute valeur ajoutée en Afrique, est essentielle à la création d'emplois de qualité, à la durabilité et au renforcement de la résilience économique; déplore la persistance d'importantes lacunes en matière d'infrastructures, qui entravent à la fois l'intégration économique régionale et le commerce extérieur, et invite la Commission, les États membres et les pays d'Afrique, ainsi que les entreprises et les investisseurs européens, notamment la Banque européenne d'investissement, à remédier en priorité à ces lacunes en consacrant des fonds suffisants à la modernisation des infrastructures physiques et au renforcement des compétences et du développement humains, à la réduction des coûts commerciaux non tarifaires, à la rationalisation des procédures d'importation et d'exportation et à la diversification des partenaires commerciaux, tout en veillant à ce que les projets d'industrialisation africains ***s'appuient sur des technologies de production modernes, durables et, dans la mesure du possible, neutres pour le climat, conformément à la stratégie «Global Gateway»***;	1. souligne que la création d'infrastructures et d'une base industrielle durables, compétitives et solides en Afrique, en vue de développer des chaînes de valeur résilientes, de renforcer et de diversifier les réseaux commerciaux africains et de promouvoir la transformation des matières premières à haute valeur ajoutée en Afrique, est essentielle à la création d'emplois de qualité, à la durabilité et au renforcement de la résilience économique; déplore la persistance d'importantes lacunes en matière d'infrastructures, qui entravent à la fois l'intégration économique régionale et le commerce extérieur, et invite la Commission, les États membres et les pays d'Afrique, ainsi que les entreprises et les investisseurs européens, notamment la Banque européenne d'investissement, à remédier en priorité à ces lacunes en consacrant des fonds suffisants à la modernisation des infrastructures physiques et au renforcement des compétences et du développement humains, à la réduction des coûts commerciaux non tarifaires, à la rationalisation des procédures d'importation et d'exportation et à la diversification des partenaires commerciaux, tout en veillant à ce que les projets d'industrialisation africains ***n'entraînent pas l'importation dans l'Union de produits qui enfreignent les normes européennes élevées en matière d'environnement, de bien-être animal, de sécurité alimentaire et de conditions de travail***;

Or. en

Amendement 59
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. invite la Commission, les États membres et les pays d'Afrique, ainsi que les entreprises et les investisseurs européens, notamment la Banque européenne d'investissement, à remédier en priorité à ces lacunes en utilisant pleinement et plus efficacement les instruments financiers existants de l'Union visant à la modernisation des infrastructures physiques et au renforcement des compétences et du développement humains, à la réduction des coûts commerciaux non tarifaires, à la rationalisation des procédures d'importation et d'exportation et à la diversification des partenaires commerciaux, tout en veillant à ce que les projets d'industrialisation africains s'appuient sur des technologies de production modernes, durables et, dans la mesure du possible, neutres pour le climat, conformément à la stratégie «Global Gateway»;

Or. en

Amendement 60
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que l'encouragement de la transformation à haute valeur ajoutée des matières premières en Afrique doit se

faire avec le consentement préalable, libre et éclairé des communautés locales; fait valoir que la course aux matières premières critiques sur le continent africain peut être à l'origine de conflits et de violations des droits de l'homme, telles que le travail forcé; invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure, le Conseil et les États membres à faire preuve de la diligence raisonnable appropriée concernant les accords relatifs aux matières premières critiques, afin de garantir que l'Union n'encourage pas les violations des droits de l'homme ni ne contribue à l'escalade des conflits causés par la course aux ressources naturelles;

Or. en

Amendement 61
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
2. estime ***qu'il est prioritaire de*** mobiliser et ***de*** réorienter le secteur privé africain***, d'encourager*** la formalisation du commerce et ***de*** remédier aux lacunes en matière d'infrastructures afin que le continent puisse libérer tout son potentiel économique;	2. estime ***que le secteur privé peut créer des solutions centrées sur l'Afrique en développant des produits, des plateformes et des services adaptés aux réalités et aux marchés locaux; invite donc les gouvernements de toute l'Afrique à*** mobiliser et ***à*** réorienter le secteur privé africain***, ainsi qu'à favoriser des environnements propices à l'investissement en offrant des incitations fiscales, en rationalisant les processus d'enregistrement des entreprises et en protégeant les droits de propriété; invite les gouvernements africains à encourager*** la formalisation du commerce et ***à*** remédier aux lacunes en matière d'infrastructures afin que le continent puisse libérer tout son potentiel économique;

Or. en

Amendement 62
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
2. estime qu'il est prioritaire de mobiliser et de réorienter le secteur privé africain, d'encourager la formalisation du commerce et de remédier aux lacunes en matière d'infrastructures afin que le continent puisse libérer tout son potentiel économique;	2. estime qu'il est prioritaire de mobiliser et de réorienter le secteur privé africain***, notamment par le biais de partenariats public-privé***, d'encourager la formalisation du commerce***, en particulier par le biais de la simplification administrative et de l'extension de la protection sociale*** et de remédier aux lacunes en matière d'infrastructures afin que le continent puisse libérer tout son potentiel économique; ***réaffirme dans ce contexte l'importance de l'autonomisation des femmes, du développement des rencontres interentreprises, du rôle de la diaspora et du climat d'investissement;***

Or. en

Amendement 63
Martine Kemp

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
2. estime qu'il est prioritaire de ***mobiliser et de réorienter le*** secteur privé africain, ***d'encourager*** la formalisation du commerce et ***de remédier*** aux lacunes en matière d'infrastructures afin que le continent puisse libérer tout son potentiel économique;	2. estime qu'il est prioritaire de ***soutenir le développement du*** secteur privé africain, ***notamment en intensifiant le soutien aux petites et moyennes entreprises et à l'esprit d'entreprise, en améliorant l'accès au financement, en renforçant les compétences numériques, en soutenant l'innovation, en***

	encourageant la formalisation du commerce et ***en remédiant*** aux carences en matière d'infrastructures afin que le continent puisse libérer tout son potentiel économique;

Or. en

Amendement 64
Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
2. estime qu'il est prioritaire de mobiliser et de réorienter le secteur privé africain, d'encourager la formalisation du commerce et de remédier aux lacunes en matière d'infrastructures afin que le continent puisse libérer tout son potentiel économique;	2. estime qu'il est prioritaire de mobiliser et de réorienter le secteur privé africain***, en particulier les petites entreprises et les entrepreneurs africains, notamment grâce à un meilleur accès au financement pour les PME et les micro-entreprises***, d'encourager la formalisation du commerce et de remédier aux lacunes en matière d'infrastructures afin que le continent puisse libérer tout son potentiel économique;

Or. en

Amendement 65
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
2. estime qu'il est prioritaire de mobiliser et de réorienter ***le*** secteur privé africain, d'encourager la formalisation du commerce et de remédier aux lacunes en matière d'infrastructures afin que le continent puisse libérer tout son potentiel économique;	2. estime qu'il est prioritaire de mobiliser et de réorienter ***la capacité institutionnelle africaine et les initiatives du*** secteur privé africain, d'encourager la formalisation du commerce et de remédier aux lacunes en matière d'infrastructures afin que le continent puisse libérer tout son

potentiel économique;

Or. en

Amendement 66
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. sollicite la création d'un pacte d'industrialisation UE-Afrique sous les auspices conjoints de l'UA et de l'Union, en collaboration avec les banques régionales de développement, afin de mobiliser des capitaux publics et privés pour contribuer à faire du continent un pôle de transformation, de production et d'innovation;

Or. en

Amendement 67
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. estime qu'il est prioritaire de soutenir le développement du secteur public dans les pays africains, notamment en encourageant la fourniture de services publics de qualité qui améliorent la cohésion sociale et stimulent la croissance économique et un climat propice aux investissements durables;

Or. en

Amendement 68
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. invite les gouvernements africains à combler les lacunes de leurs systèmes de lutte contre la corruption et de leurs cadres institutionnels;

Or. en

Amendement 69
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
3. réaffirme que la stabilité politique, la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit sont des conditions préalables à la mise en place de relations économiques fructueuses, notamment en matière de commerce et d'investissements; se félicite qu'un certain nombre de pays, tels que le Botswana, Cabo Verde, Maurice et l'Afrique du Sud, aient renforcé la résilience de l'Afrique grâce à des environnements réglementaires plus solides, à une connectivité accrue, à la diversification économique et à la stabilité politique;	3. réaffirme que la stabilité politique, la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit sont des conditions préalables à la mise en place de relations économiques fructueuses, notamment en matière de commerce et d'investissements***; souligne que l'approche consistant à accorder une importance égale aux questions politiques et économiques permet à l'Union de maintenir un dialogue politique avec les autorités africaines, tout en garantissant des engagements en faveur des valeurs démocratiques***; se félicite qu'un certain nombre de pays, tels que le Botswana, Cabo Verde, Maurice et l'Afrique du Sud, aient renforcé la résilience de l'Afrique grâce à des environnements réglementaires plus solides, à une connectivité accrue, à la diversification économique et à la stabilité politique;

Or. en

Amendement 70
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
3. réaffirme que la stabilité politique, la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit sont des conditions préalables à la mise en place ***de relations économiques fructueuses***, notamment en matière de commerce et d'investissements; se félicite qu'un certain nombre de pays***, tels que le Botswana, Cabo Verde, Maurice et l'Afrique du Sud,*** aient renforcé la résilience de l'Afrique grâce à des environnements réglementaires plus solides, à une connectivité accrue, à la diversification économique et à la stabilité politique;	3. réaffirme que la stabilité politique, la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit sont des conditions préalables à la mise en place ***d'un environnement commercial favorable***, notamment en matière de commerce et d'investissements; se félicite qu'un certain nombre de pays aient renforcé la résilience de l'Afrique grâce à des environnements réglementaires plus solides, à une connectivité accrue, à la diversification économique et à la stabilité politique;

Or. en

Amendement 71
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
3. réaffirme que la stabilité politique, la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit sont des conditions préalables à la mise en place de relations économiques fructueuses, notamment en matière de commerce et d'investissements; se félicite qu'un certain nombre de pays, tels que le Botswana, Cabo Verde, Maurice et l'Afrique du Sud, aient renforcé la résilience de l'Afrique grâce à des environnements réglementaires plus solides, à une connectivité accrue, à la	3. réaffirme que la stabilité politique***, la cohésion sociale***, la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit sont des conditions préalables à la mise en place de relations économiques fructueuses, notamment en matière de commerce et d'investissements; se félicite qu'un certain nombre de pays, tels que le Botswana, Cabo Verde, Maurice et l'Afrique du Sud, aient renforcé la résilience de l'Afrique grâce à des environnements réglementaires plus solides, à une connectivité accrue, à la

diversification économique et à la stabilité politique;	diversification économique et à la stabilité politique;
	Or. en

Amendement 72
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne qu'aucun nouvel accord conclu avec des pays africains ne devrait contenir de dispositions relatives à la protection des investissements; invite la Commission et les États membres à aider les pays africains à réduire leur exposition aux clauses de protection des investissements et à se retirer des accords obsolètes qui contiennent de telles dispositions;
	Or. en

Amendement 73
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
4. rappelle que l'Union œuvre à la diversification de ses relations commerciales en établissant de nouveaux partenariats, notamment avec les pays africains, qui jouent un rôle essentiel sur les plans économique, démographique et environnemental dans le commerce international compte tenu de leurs liens historiques;	4. rappelle que l'Union œuvre à la diversification de ses relations commerciales en établissant de nouveaux partenariats, notamment avec les pays africains, qui jouent un rôle essentiel sur les plans économique, démographique et environnemental dans le commerce international compte tenu de leurs liens historiques; ***note que les liens historiques entre certains pays européens et africains sont ancrés dans le colonialisme et***

	l'exploitation et souligne donc que les relations commerciales ne devraient pas tenter de reproduire la dynamique coloniale;

Or. en

Amendement 74
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
4. rappelle que l'Union œuvre à la diversification de ses relations commerciales en établissant de nouveaux partenariats, notamment avec les pays africains, qui jouent un rôle essentiel sur les plans économique, démographique et environnemental dans le commerce international compte tenu de leurs liens historiques;	4. rappelle que l'Union œuvre à la diversification de ses relations commerciales en établissant de nouveaux partenariats, ***axés sur les investissements économiques durables et la coopération stratégique et fondés sur un engagement à long terme,*** notamment avec les pays africains, qui jouent un rôle essentiel sur les plans économique, démographique et environnemental dans le commerce international compte tenu de leurs liens historiques***, géographiques et culturels profonds***;

Or. en

Amendement 75
Martine Kemp

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
4. ***rappelle*** que l'Union œuvre à la diversification de ses relations commerciales en établissant de nouveaux partenariats, notamment avec les pays africains, qui jouent un rôle essentiel sur	4. ***se félicite*** que l'Union œuvre à la diversification de ses relations commerciales en établissant de nouveaux partenariats, notamment avec les pays africains, qui jouent un rôle essentiel sur

les plans économique, démographique et environnemental dans le commerce international compte tenu de leurs liens historiques;	les plans économique, démographique et environnemental dans le commerce international compte tenu de leurs liens historiques;

Or. en

Amendement 76
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
4. rappelle que l'Union œuvre à la diversification de ses relations commerciales en établissant de nouveaux partenariats, notamment avec les pays africains, qui jouent un rôle essentiel sur les plans économique, démographique et environnemental dans le commerce international ***compte tenu de leurs liens historiques***;	4. rappelle que l'Union œuvre à la diversification de ses relations commerciales en établissant de nouveaux partenariats, notamment avec les pays africains, qui jouent un rôle essentiel sur les plans économique, démographique et environnemental dans le commerce international;

Or. en

Amendement 77
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
5. estime que la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) constitue une trajectoire pour réduire la dépendance à l'égard des marchés mondiaux et renforcer la résilience; réaffirme son soutien sans réserve à l'initiative et demande sa mise en œuvre rapide; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et renforcer leur soutien financier et	5. estime que la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)***, qui vise à supprimer 90 à 97 % des droits de douane,*** constitue une trajectoire pour réduire la dépendance à l'égard des marchés mondiaux et renforcer la résilience; réaffirme son soutien sans réserve à l'initiative et demande sa mise en œuvre rapide ***sur l'ensemble du continent;***

technique à la mise en œuvre de la ZLECAf; souligne que, pour que la ZLECAf atteigne son potentiel et aille au-delà de la libéralisation des échanges en contribuant à l'éradication de la pauvreté et à la réduction des inégalités, les pays africains doivent conserver une marge de manœuvre politique suffisante pour mener des stratégies qui garantissent la cohérence entre les politiques commerciales, la diversification économique, les réponses aux besoins démographiques et sociaux et les objectifs de durabilité et de croissance inclusive; souligne que les APE doivent s'aligner davantage sur la poursuite du développement de la ZLECAf;

prend acte du nouveau protocole d'accord conclu en avril 2026 à Addis-Abeba entre le secrétariat de la ZLECAf et l'Union, qui marque une nouvelle étape dans le renforcement des relations en matière de commerce et d'investissement entre l'Afrique et l'Union; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et renforcer leur soutien financier et technique à la mise en œuvre de la ZLECAf; souligne que, pour que la ZLECAf atteigne son potentiel et aille au-delà de la libéralisation des échanges en contribuant à l'éradication de la pauvreté et à la réduction des inégalités, les pays africains doivent conserver une marge de manœuvre politique suffisante pour mener des stratégies qui garantissent la cohérence entre les politiques commerciales, la diversification économique, les réponses aux besoins démographiques et sociaux et les objectifs de durabilité et de croissance inclusive; souligne que les APE doivent s'aligner davantage sur la poursuite du développement de la ZLECAf; ***souligne que le protocole d'accord signé à Addis-Abeba promeut une «nouvelle génération» d'APE visant à prévenir les tensions juridiques et commerciales, ainsi que les incohérences entre les deux systèmes (des APE et de la ZLECAf), l'objectif étant de passer d'une multitude d'accords fragmentés (APE) à un partenariat unique entre les deux continents;***

Or. en

Amendement 78
Jessika van Leeuwen, Daniele Polato, Kris Van Dijck, Kristoffer Storm, Céline Imart, Nicolas Bay, Marion Maréchal

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution	*Amendement*

5. estime que la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) constitue une trajectoire pour réduire la dépendance à l'égard des marchés mondiaux et renforcer la résilience; réaffirme son soutien sans réserve à l'initiative et demande sa mise en œuvre rapide; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et renforcer leur soutien financier et technique à la mise en œuvre de la ZLECAf; souligne que, pour que la ZLECAf atteigne son potentiel et aille au-delà de la libéralisation des échanges en contribuant à l'éradication de la pauvreté et à la réduction des inégalités, les pays africains doivent conserver une marge de manœuvre politique suffisante pour mener des stratégies qui garantissent la cohérence entre les politiques commerciales, la diversification économique, les réponses aux besoins démographiques et sociaux et les objectifs de durabilité et de croissance inclusive; souligne que les APE doivent s'aligner davantage sur la poursuite du développement de la ZLECAf;	5. estime que la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) constitue une trajectoire pour réduire la dépendance à l'égard des marchés mondiaux et renforcer la résilience; réaffirme son soutien sans réserve à l'initiative et demande sa mise en œuvre rapide***; souligne toutefois que l'Union doit avant tout soutenir les accords commerciaux bilatéraux avec les différents pays africains lorsque ceux-ci offrent des résultats plus rapides et plus concrets pour les entreprises européennes et une sécurité stratégique en matière de matières premières***; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et renforcer leur soutien financier et technique à la mise en œuvre de la ZLECAf; souligne que, pour que la ZLECAf atteigne son potentiel et aille au-delà de la libéralisation des échanges en contribuant à l'éradication de la pauvreté et à la réduction des inégalités, les pays africains doivent conserver une marge de manœuvre politique suffisante pour mener des stratégies qui garantissent la cohérence entre les politiques commerciales, la diversification économique, les réponses aux besoins démographiques et sociaux et les objectifs de durabilité et de croissance inclusive; souligne que les APE doivent s'aligner davantage sur la poursuite du développement de la ZLECAf;
	Or. en

Amendement 79
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
5. estime que la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) constitue une trajectoire pour réduire la dépendance	5. estime que la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) constitue une trajectoire pour réduire la dépendance

à l'égard des marchés mondiaux et renforcer la résilience; réaffirme son soutien sans réserve à l'initiative et demande sa mise en œuvre rapide; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et renforcer leur soutien financier et technique à la mise en œuvre de la ZLECAf; souligne que, pour que la ZLECAf atteigne son potentiel et aille au-delà de la libéralisation des échanges en contribuant à l'éradication de la pauvreté et à la réduction des inégalités, les pays africains doivent conserver une marge de manœuvre politique suffisante pour mener des stratégies qui garantissent la cohérence entre les politiques commerciales, la diversification économique, les réponses aux besoins démographiques et sociaux et les objectifs de durabilité et de croissance inclusive; souligne que les APE doivent s'aligner davantage sur la poursuite du développement de la ZLECAf;

à l'égard des marchés mondiaux et renforcer la résilience; réaffirme son soutien sans réserve à l'initiative et demande sa mise en œuvre rapide; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et renforcer leur soutien financier et technique à la mise en œuvre de la ZLECAf; souligne que, pour que la ZLECAf atteigne son potentiel et aille au-delà de la libéralisation des échanges en contribuant à l'éradication de la pauvreté et à la réduction des inégalités, les pays africains doivent conserver une marge de manœuvre politique suffisante pour mener des stratégies qui garantissent la cohérence entre les politiques commerciales, la diversification économique, les réponses aux besoins démographiques et sociaux et les objectifs de durabilité et de croissance inclusive; ***souligne que la ZLECAf devrait être mise en œuvre de manière inclusive, avec la participation des syndicats et de la société civile au sens large;*** souligne que les APE doivent s'aligner davantage sur la poursuite du développement de la ZLECAf;

Or. en

Amendement 80
Martine Kemp

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
5. estime que la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) constitue une trajectoire pour réduire la dépendance à l'égard des marchés mondiaux et renforcer la résilience; réaffirme son soutien sans réserve à l'initiative et demande sa mise en œuvre rapide; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et renforcer leur soutien financier et technique à la mise en œuvre de la	5. estime que la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) constitue une trajectoire pour réduire la dépendance à l'égard des marchés mondiaux et renforcer la résilience; réaffirme son soutien sans réserve à l'initiative et demande sa mise en œuvre rapide; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et renforcer leur soutien financier et technique à la mise en œuvre de la

ZLECAf; souligne que, pour que la ZLECAf atteigne son potentiel et aille au-delà de la libéralisation des échanges en contribuant à l'éradication de la pauvreté et à la réduction des inégalités, les pays africains doivent conserver une marge de manœuvre politique suffisante pour mener des stratégies qui garantissent la cohérence entre les politiques commerciales, la diversification économique, les réponses aux besoins démographiques et sociaux et les objectifs de durabilité et de croissance inclusive; souligne que les APE ***doivent s'aligner davantage sur*** la poursuite du développement de la ZLECAf;	ZLECAf; souligne que, pour que la ZLECAf atteigne son potentiel et aille au-delà de la libéralisation des échanges en contribuant à l'éradication de la pauvreté et à la réduction des inégalités, les pays africains doivent conserver une marge de manœuvre politique suffisante pour mener des stratégies qui garantissent la cohérence entre les politiques commerciales, la diversification économique, les réponses aux besoins démographiques et sociaux et les objectifs de durabilité et de croissance inclusive; souligne que les APE ***sont complémentaires à*** la poursuite du développement de la ZLECAf;

Or. en

Amendement 81
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
6. reconnaît que la ZLECAf constitue une évolution positive pour les échanges interrégionaux, car elle est susceptible de libérer pleinement le potentiel économique du continent africain, ce qui contribuerait à renforcer les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement et à augmenter leur portée;	6. reconnaît que la ZLECAf constitue une évolution positive pour les échanges interrégionaux, car elle est susceptible de libérer pleinement le potentiel économique du continent africain ***en suspendant ou en modifiant certaines clauses, telles que la clause de la nation la plus favorisée (NPF) ou les barrières douanières intérieures***, ce qui contribuerait à renforcer les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement et à augmenter leur portée ***et permettrait un dialogue entre les continents***;

Or. en

Amendement 82
Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
6. reconnaît que la ZLECAf constitue une évolution positive pour les échanges interrégionaux, car elle est susceptible de libérer pleinement le potentiel économique du continent africain, ce qui contribuerait à renforcer les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement et à augmenter leur portée;	6. reconnaît que la ZLECAf constitue une évolution positive pour les échanges interrégionaux, car elle est susceptible de libérer pleinement le potentiel économique du continent africain, ce qui contribuerait à renforcer les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement et à augmenter leur portée; ***invite l'Union à poursuivre la suppression totale des droits de douane sur les échanges commerciaux avec les pays africains et à œuvrer à la mise en place d'un accord de libre-échange entre l'UE et l'Afrique;***

Or. en

Amendement 83
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure, le Conseil et les États membres à veiller à ce que le paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe donne des résultats tangibles, en alignant les projets sur les priorités de l'Afrique, en évitant une dette insoutenable, en soutenant l'éradication de la pauvreté et en promouvant le développement humain, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et aux obligations découlant des traités;	7. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure, le Conseil et les États membres à veiller à ce que le paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe donne des résultats tangibles, en alignant les projets sur les priorités de l'Afrique, en évitant une dette insoutenable, en soutenant l'éradication de la pauvreté et en promouvant le développement humain, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et aux obligations découlant des traités; ***demande à ce que son objectif principal soit de lutter contre les inégalités et de veiller à ce que les projets relevant de la stratégie «Global Gateway» contribuent à la création d'emplois***

décents et durables, tout en soutenant le renforcement des chaînes de valeur dans les pays partenaires; réitère son appel en faveur de méthodes de mesure efficaces et fondées sur des données probantes, telles que les évaluations des effets distributifs, afin d'identifier clairement les bénéficiaires des projets relevant de la stratégie «Global Gateway»;

Or. en

Amendement 84
Thierry Mariani, Christophe Bay

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure, le Conseil et les États membres à veiller à ce que le paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe donne des résultats tangibles, en alignant les projets sur les priorités de l'Afrique, en évitant une dette insoutenable, en soutenant l'éradication de la pauvreté et en promouvant le développement humain, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et aux obligations découlant des traités;	7. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure, le Conseil et les États membres à veiller à ce que le paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe donne des résultats tangibles, en alignant les projets sur les priorités de l'Afrique, en évitant une dette insoutenable, en soutenant l'éradication de la pauvreté et en promouvant le développement humain, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et aux obligations découlant des traités; ***insiste pour que la stratégie «Global Gateway» fasse l'objet d'une architecture de gouvernance simplifiée et lisible, permettant aux bénéficiaires africains comme aux entreprises européennes, notamment les petites et moyennes entreprises, d'accéder aisément aux opportunités offertes par l'instrument sans se heurter à des procédures administratives excessivement complexes;***

Or. fr

Amendement 85
Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure, le Conseil et les États membres à veiller à ce que le paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe donne des résultats tangibles, en alignant les projets sur les priorités de l'Afrique, en évitant une dette insoutenable, en soutenant l'éradication de la pauvreté et en promouvant le développement humain, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et aux obligations découlant des traités;	7. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure, le Conseil et les États membres à veiller à ce que le paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe donne des résultats tangibles, en alignant les projets sur les priorités de l'Afrique, en évitant une dette insoutenable, en soutenant l'éradication de la pauvreté et en promouvant le développement humain, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et aux obligations découlant des traités; ***appelle à assurer une évaluation d'impact périodique de la stratégie «Global Gateway» par le biais d'audits thématiques de la Cour des comptes européenne (CCE);***

Or. en

Amendement 86
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure, le Conseil et les États membres à veiller à ce que le paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe donne des résultats tangibles, en alignant les projets sur les priorités de l'Afrique, en évitant une dette insoutenable, en soutenant l'éradication de la pauvreté et en promouvant le développement humain,	7. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure, le Conseil et les États membres à veiller à ce que le paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe donne des résultats tangibles, en alignant les projets sur les priorités de l'Afrique, en évitant une dette insoutenable, en soutenant l'éradication de la pauvreté***, en soutenant les droits des femmes et l'égalité de genre,***

conformément aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et aux obligations découlant des traités;	***en encourageant l'action climatique et la protection de la biodiversité*** et en promouvant le développement humain, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et aux obligations découlant des traités;

Or. en

Amendement 87
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure, le Conseil et les États membres à veiller à ce que le paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe donne des résultats tangibles, en alignant les projets sur les priorités de l'Afrique, en évitant une dette insoutenable, en soutenant l'éradication de la pauvreté et en promouvant le développement humain, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et aux obligations découlant des traités;	7. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure, le Conseil et les États membres à veiller à ce que le paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe donne des résultats tangibles, en alignant les projets sur les priorités de l'Afrique, en évitant une dette insoutenable ***et en favorisant une transition de la gestion de crise à une restructuration préventive et constructive de la dette***, en soutenant l'éradication de la pauvreté et en promouvant le développement humain, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et aux obligations découlant des traités;

Or. en

Amendement 88
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
7. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure, le Conseil et les États membres à veiller à ce que le paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe donne des résultats tangibles, en alignant les projets sur les priorités de l'Afrique***, en évitant une dette insoutenable***, en soutenant ***l'éradication de la pauvreté et en promouvant*** le développement ***humain***, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et ***aux obligations découlant des traités***;	7. invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure, le Conseil et les États membres à veiller à ce que le paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe donne des résultats tangibles, en alignant les projets sur les ***intérêts stratégiques de l'Union et les*** priorités de l'Afrique, en soutenant le développement ***durable***, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et ***en contribuant à relever les grands défis mondiaux, tels que la transition écologique, la transformation numérique et la résilience des chaînes de valeur***;

Or. en

Amendement 89
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. se déclare préoccupé, dans le contexte des relations commerciales croissantes entre l'Union et les pays africains, par la situation des droits syndicaux dans certaines régions d'Afrique, ainsi que par les violations de la liberté d'association, des droits de négociation collective et de la protection des représentants des travailleurs; demande à l'Union européenne d'intégrer systématiquement le respect effectif et contraignant des droits sociaux fondamentaux et des conventions de l'OIT dans ses partenariats économiques et industriels;

Or. en

Amendement 90
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. encourage la Commission et les commissions compétentes du Parlement européen à examiner les politiques en matière de visas avec les pays africains afin de faciliter et promouvoir plus efficacement les échanges commerciaux;

Or. en

Amendement 91
Jessika van Leeuwen, Daniele Polato, Kristoffer Storm, Nicolas Bay, Marion Maréchal, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que des relations stables et à long terme en matière de commerce et d'investissement doivent être mutuellement bénéfiques et ***que toutes les parties concernées doivent en sortir gagnantes***;	8. souligne que des relations stables et à long terme en matière de commerce et d'investissement doivent être mutuellement bénéfiques et ***garantir des conditions de concurrence équitables, avec des normes de production égales pour les producteurs européens et africains***;

Or. en

Amendement 92
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que des relations stables et	8. souligne que des relations stables et

à long terme en matière de commerce et d'investissement doivent être mutuellement bénéfiques ***et*** que toutes les parties concernées ***doivent*** en ***sortir*** gagnantes;	à long terme en matière de commerce et d'investissement doivent être mutuellement bénéfiques***, veiller à ce*** que toutes les parties concernées en ***sortent*** gagnantes ***et générer des avantages concrets pour les travailleurs***;

Or. en

Amendement 93
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. invite les gouvernements africains à renforcer la surveillance des échanges commerciaux et les capacités douanières, à améliorer la transparence financière et la responsabilité, à promouvoir la coopération régionale et internationale et à renforcer les cadres juridiques et l'application de la loi afin de lutter contre les flux financiers illicites;

Or. en

Amendement 94
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
10. réaffirme que les efforts de diversification des chaînes d'approvisionnement créent des possibilités sur les deux continents et estime que l'Union européenne et l'Union africaine devraient collaborer à la création de conditions et à la mise en œuvre	10. réaffirme que les efforts de diversification des chaînes d'approvisionnement créent des possibilités sur les deux continents et estime que l'Union européenne et l'Union africaine devraient collaborer à la création de conditions et à la mise en œuvre

d'incitations susceptibles d'appuyer la diversification des investissements et de stimuler la production des entreprises européennes et africaines;	d'incitations susceptibles d'appuyer la diversification des investissements et de stimuler la production des entreprises européennes et africaines; ***ajoute qu'il est essentiel, dans ce contexte, d'adopter une stratégie de réduction des risques impliquant des institutions publiques ou multilatérales (telles que la BEI ou la BAD); estime qu'une telle stratégie encouragera les entrepreneurs africains et européens à investir dans des usines de transformation, en garantissant des coûts d'investissement plus faibles, un risque de change réduit et un accès sûr au marché;***

Or. en

Amendement 95
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
10. réaffirme que les efforts de diversification des chaînes d'approvisionnement créent des possibilités sur les deux continents et estime que l'Union européenne et l'Union africaine devraient collaborer à la création de conditions et à la mise en œuvre d'incitations susceptibles d'appuyer la diversification des investissements ***et de stimuler*** la production des entreprises européennes et africaines;	10. réaffirme que les efforts de diversification des chaînes d'approvisionnement créent des possibilités sur les deux continents et estime que l'Union européenne et l'Union africaine devraient collaborer à la création de conditions et à la mise en œuvre d'incitations susceptibles d'appuyer la diversification des investissements ***afin de renforcer la création de valeur locale et le développement durable de l'emploi en stimulant*** la production des entreprises européennes et africaines;

Or. en

Amendement 96
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. reconnaît que la diversification des chaînes de production constitue un instrument de stabilisation macroéconomique (par exemple, par la défense des monnaies locales), un levier pour l'industrialisation et la transformation, ainsi qu'un accélérateur de l'intégration régionale (par exemple, le Maroc), qui permet d'établir des relations plus stables et sûres dans un contexte mondial fragmenté;

Or. en

Amendement 97
Jessika van Leeuwen, Daniele Polato, Kris Van Dijck, Kristoffer Storm, Céline Imart, Nicolas Bay, Marion Maréchal, Guillaume Peltier, Laurence Trochu

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. note que les relations en matière de commerce et d'investissement devraient renforcer la coopération, en particulier dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, des échanges commerciaux, de la migration et de la lutte contre le terrorisme, en promouvant une approche mutuellement bénéfique, en alignant des initiatives telles que la stratégie «Global Gateway» sur des initiatives nationales telles que le «plan Mattei pour l'Afrique»;

Or. en

Amendement 98
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. insiste sur l'importance des matières premières critiques pour la transition écologique et numérique mondiale; souligne par conséquent la nécessité de se concentrer sur le renforcement des chaînes de valeur locales et la création d'emplois décents dans les pays partenaires africains, afin de garantir un bénéfice mutuel;

Or. en

Amendement 99
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
11. reconnaît l'importance stratégique des matières premières critiques tant pour l'Afrique que pour l'Europe; souligne que la coopération dans ce domaine doit être fondée sur le bénéfice mutuel, la transparence et la durabilité et invite la Commission à faire progresser rapidement la signature d'accords mutuellement bénéfiques avec les pays partenaires africains concernés, en donnant la priorité aux objectifs de durabilité et en veillant à l'inclusion de dispositions relatives au règlement des différends; souligne que ces accords doivent être conclus de manière inclusive ***et transparente, en veillant notamment à*** la pleine participation du Parlement ***et à la consultation de la population locale***;	11. reconnaît l'importance stratégique des matières premières critiques tant pour l'Afrique que pour l'Europe; ***admet la nécessité stratégique pour l'Afrique de passer d'une économie extractive à une économie fondée sur la transformation et l'innovation;*** souligne que la coopération dans ce domaine doit être fondée sur le bénéfice mutuel, la transparence et la durabilité et invite la Commission à faire progresser rapidement la signature d'accords mutuellement bénéfiques avec les pays partenaires africains concernés, en donnant la priorité aux objectifs de durabilité***, en sécurisant les chaînes d'approvisionnement*** et en veillant à l'inclusion de dispositions relatives au règlement des différends; souligne que ces accords doivent être conclus de manière inclusive***, sur le plan social en intégrant***

les populations locales, et sur le plan économique en soutenant les PME, en assurant le transfert de technologies et en investissant dans la transformation; ajoute que les accords doivent être transparents, en adhérant notamment à l'initiative pour la transparence du secteur des industries extractives, et prévoir la pleine participation du Parlement***; souligne que la sécurité économique doit aller de pair avec la sécurité territoriale, étant donné que la présence de ressources naturelles ne garantit pas systématiquement le développement***;

Or. en

Amendement 100
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
11. reconnaît l'importance stratégique des matières premières critiques tant pour l'Afrique que pour l'Europe; souligne que la coopération dans ce domaine doit être fondée sur le bénéfice mutuel, la transparence et la durabilité et invite la Commission à faire progresser rapidement la signature d'accords mutuellement bénéfiques avec les pays partenaires africains concernés, en donnant la priorité aux objectifs de durabilité et en veillant à l'inclusion de dispositions relatives au règlement des différends; souligne que ces accords doivent être conclus de manière inclusive et transparente, en veillant notamment à la pleine participation du Parlement et ***à la consultation*** de la population locale;	11. reconnaît l'importance stratégique des matières premières critiques tant pour l'Afrique que pour l'Europe; souligne que la coopération dans ce domaine doit être fondée sur le bénéfice mutuel, la transparence et la durabilité et invite la Commission à faire progresser rapidement la signature d'accords mutuellement bénéfiques avec les pays partenaires africains concernés, en donnant la priorité aux objectifs de durabilité et en veillant à l'inclusion de dispositions relatives au règlement des différends; ***note que les pays africains ont besoin de ces matières pour leur propre transition climatique, et que l'Afrique ne peut pas être traitée comme un simple réservoir de ressources naturelles; prie instamment l'Union de prendre des mesures énergiques pour lutter contre le travail forcé et les conditions de travail abusives dans ce***

secteur; souligne que ces accords doivent être conclus de manière inclusive et transparente, en veillant notamment à la pleine participation du Parlement et ***au consentement préalable, libre et éclairé*** de la population locale; ***estime qu'une telle approche, si elle est effectivement défendue par l'Union européenne et ses entreprises, pourrait constituer un véritable élément de différenciation positive par rapport aux autres puissances économiques actives sur le continent africain, en fondant les relations UE-Afrique sur des principes de partenariat équitable, de développement commun et de respect des droits sociaux;***

Or. en

Amendement 101
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
11. reconnaît l'importance stratégique des matières premières critiques tant pour l'Afrique que pour l'Europe; souligne que la coopération dans ce domaine doit être fondée sur le bénéfice mutuel, la transparence et la durabilité et invite la Commission à faire progresser rapidement la signature d'accords mutuellement bénéfiques avec les pays partenaires africains concernés, en donnant la priorité aux objectifs de durabilité et en veillant à l'inclusion de dispositions relatives au règlement des différends; souligne que ces accords doivent être conclus de manière inclusive et transparente, en veillant notamment à la pleine participation du Parlement et à la consultation de la population locale;	11. reconnaît l'importance stratégique des matières premières critiques tant pour l'Afrique que pour l'Europe; souligne que la coopération dans ce domaine doit être fondée sur le bénéfice mutuel, la transparence et la durabilité et invite la Commission à faire progresser rapidement la signature d'accords mutuellement bénéfiques avec les pays partenaires africains concernés, en donnant la priorité aux objectifs de durabilité et en veillant à l'inclusion de dispositions relatives au règlement des différends; souligne que ces accords doivent être conclus de manière inclusive et transparente, en veillant notamment à la pleine participation du Parlement et à la consultation de la population locale; ***souligne que les mécanismes tels que les groupes consultatifs internes (GCI) sont des outils***

pertinents et utiles qu'il convient de renforcer et d'inclure dans tous les accords à venir;

Or. en

Amendement 102
Jessika van Leeuwen, Daniele Polato, Kristoffer Storm, Céline Imart, Nicolas Bay, Marion Maréchal, Guillaume Peltier, Laurence Trochu

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
11. reconnaît l'importance stratégique des matières premières critiques tant pour l'Afrique que pour l'Europe; souligne que la coopération dans ce domaine doit être fondée sur le bénéfice mutuel, la transparence et la durabilité et invite la Commission à faire progresser rapidement la signature d'accords mutuellement bénéfiques avec les pays partenaires africains concernés, en donnant la priorité aux objectifs de durabilité et en veillant à l'inclusion de dispositions relatives au règlement des différends; souligne que ces accords doivent être conclus de manière inclusive et transparente, en veillant notamment à la pleine participation du Parlement et à la consultation de la population locale;	11. reconnaît l'importance stratégique des matières premières critiques tant pour l'Afrique que pour l'Europe; souligne que la coopération dans ce domaine doit être fondée sur le bénéfice mutuel, la transparence et la durabilité et invite la Commission à faire progresser rapidement la signature d'accords mutuellement bénéfiques avec les pays partenaires africains concernés, en donnant la priorité aux objectifs de durabilité et en veillant à l'inclusion de dispositions relatives au règlement des différends; souligne que ces accords doivent être conclus de manière inclusive et transparente, en veillant notamment à la pleine participation du Parlement et à la consultation de la population locale***, notamment en y intégrant des clauses de convergence et de contrôle strict des investissements afin de prévenir les fuites technologiques et de préserver la sécurité économique européenne***;

Or. en

Amendement 103
Vicent Marzà Ibáñez
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
11. reconnaît l'importance stratégique des matières premières critiques tant pour l'Afrique que pour l'Europe; souligne que la coopération dans ce domaine doit être fondée sur le bénéfice mutuel, la transparence et la durabilité et invite la Commission à faire progresser rapidement la signature d'accords mutuellement bénéfiques avec les pays partenaires africains concernés, en donnant la priorité aux objectifs de durabilité et en veillant à l'inclusion de dispositions relatives au règlement des différends; souligne que ces accords doivent être conclus de manière inclusive et transparente, en veillant notamment à la pleine participation du Parlement et à la consultation de la population locale;	11. reconnaît l'importance stratégique des matières premières critiques tant pour l'Afrique que pour l'Europe; souligne que la coopération dans ce domaine doit être fondée sur le bénéfice mutuel, la transparence et la durabilité et invite la Commission à faire progresser rapidement la signature d'accords mutuellement bénéfiques avec les pays partenaires africains concernés, en donnant la priorité aux objectifs de durabilité et en veillant à l'inclusion de dispositions relatives au règlement des différends; souligne que ces accords doivent être conclus de manière inclusive et transparente, en veillant notamment à la pleine participation du Parlement et à la consultation de la population locale ***et en garantissant le «consentement préalable, libre et éclairé» des peuples autochtones avant l'approbation des projets miniers***;

Or. en

Amendement 104
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
11. reconnaît l'importance stratégique des matières premières critiques tant pour l'Afrique que pour l'Europe; souligne que la coopération dans ce domaine doit être fondée sur le bénéfice mutuel, la transparence et la durabilité et invite la Commission à faire progresser rapidement la signature d'accords mutuellement bénéfiques avec les pays partenaires africains concernés, en donnant la priorité	11. reconnaît l'importance stratégique des matières premières critiques tant pour l'Afrique que pour l'Europe; souligne que la coopération dans ce domaine doit être fondée sur le bénéfice mutuel, la transparence et la durabilité et invite la Commission à faire progresser rapidement la signature d'accords mutuellement bénéfiques avec les pays partenaires africains concernés, en donnant la priorité

aux objectifs de durabilité et en veillant à l'inclusion de dispositions relatives au règlement des différends; souligne que ces accords doivent être conclus de manière inclusive et transparente, en veillant notamment à la pleine participation du Parlement et à la consultation de la population locale;	aux objectifs de durabilité et en veillant à l'inclusion de dispositions relatives au règlement des différends; souligne que ces accords doivent être conclus de manière inclusive et transparente, en veillant notamment à la pleine participation du Parlement et à la consultation de ***toutes les parties prenantes concernées, y compris*** la population locale;

Or. en

Amendement 105
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
11. reconnaît l'importance stratégique des matières premières critiques tant pour l'Afrique que pour l'Europe; souligne que la coopération dans ce domaine doit être fondée sur le bénéfice mutuel***,*** la transparence ***et la durabilité*** et invite la Commission à faire progresser rapidement la signature d'accords mutuellement bénéfiques avec les pays partenaires africains concernés, en ***donnant la priorité aux objectifs de durabilité et en*** veillant à l'inclusion de dispositions relatives au règlement des différends; souligne que ces accords doivent être conclus de manière inclusive et transparente, en veillant notamment à la pleine participation du Parlement et à la consultation de la population locale;	11. reconnaît l'importance stratégique des matières premières critiques tant pour l'Afrique que pour l'Europe; souligne que la coopération dans ce domaine doit être fondée sur le bénéfice mutuel ***et*** la transparence et invite la Commission à faire progresser rapidement la signature d'accords mutuellement bénéfiques avec les pays partenaires africains concernés, en veillant à l'inclusion de dispositions relatives au règlement des différends; souligne que ces accords doivent être conclus de manière inclusive et transparente, en veillant notamment à la pleine participation du Parlement et à la consultation de la population locale;

Or. en

Amendement 106
Thierry Mariani, Christophe Bay

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
12. engage l'Europe à renforcer sa résilience en se détournant des dépendances excessives grâce à la diversification, en adhérant à des partenariats promouvant la responsabilité et la traçabilité de l'exploitation minière, l'ajout de valeur locale et le développement des compétences; souligne que les initiatives au titre du paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe doivent favoriser des chaînes d'approvisionnement résilientes, équitables et responsables sur le plan environnemental, en veillant à ce que la coopération en matière de ressources contribue à la réduction de la pauvreté, à une croissance durable et inclusive et à la diversification économique dans les pays d'Afrique, et respecte ainsi les droits humains;	12. engage l'Europe à renforcer sa résilience en se détournant des dépendances excessives grâce à la diversification, en adhérant à des partenariats promouvant la responsabilité et la traçabilité de l'exploitation minière, l'ajout de valeur locale et le développement des compétences; souligne que les initiatives au titre du paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe doivent favoriser des chaînes d'approvisionnement résilientes, équitables et responsables sur le plan environnemental, en veillant à ce que la coopération en matière de ressources contribue à la réduction de la pauvreté, à une croissance durable et inclusive et à la diversification économique dans les pays d'Afrique, et respecte ainsi les droits humains; ***souligne que les projets financés dans le cadre de «Global Gateway» doivent constituer un levier concret pour les entreprises européennes, et notamment les PME, en leur garantissant un accès prioritaire aux appels d'offres et aux marchés découlant de ces projets; invite la Commission à évaluer systématiquement la part des contrats attribués à des opérateurs européens et à prendre les mesures correctrices nécessaires lorsque cet objectif n'est pas atteint;***

Or. fr

Amendement 107
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution	*Amendement*

12. engage l'Europe à renforcer sa résilience en se détournant des dépendances excessives grâce à la diversification, en adhérant à des partenariats promouvant la responsabilité et la traçabilité de l'exploitation minière, l'ajout de valeur locale et le développement des compétences; souligne que les initiatives au titre du paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe doivent favoriser des chaînes d'approvisionnement résilientes, équitables et responsables sur le plan environnemental, en veillant à ce que la coopération en matière de ressources contribue à la réduction de la pauvreté, à une croissance durable et inclusive ***et*** à la diversification économique dans les pays d'Afrique, et respecte ainsi les droits humains;	12. engage l'Europe à renforcer sa résilience en se détournant des dépendances excessives grâce à la diversification, en adhérant à des partenariats promouvant la responsabilité et la traçabilité de l'exploitation minière, l'ajout de valeur locale et le développement des compétences; souligne que les initiatives au titre du paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe doivent favoriser des chaînes d'approvisionnement résilientes, équitables et responsables sur le plan environnemental, en veillant à ce que la coopération en matière de ressources contribue à la réduction de la pauvreté, à une croissance durable et inclusive***,*** à la diversification économique dans les pays d'Afrique***, et à la souveraineté économique du continent***, et respecte ainsi les droits humains;

Or. en

Amendement 108
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
12. engage l'Europe à renforcer sa résilience en se détournant des dépendances excessives grâce à la diversification, en adhérant à des partenariats promouvant la responsabilité et la traçabilité de l'exploitation minière, l'ajout de valeur locale et le développement des compétences; souligne que les initiatives au titre du paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe doivent favoriser des chaînes d'approvisionnement résilientes, équitables et responsables sur le plan environnemental, en veillant à ce que la coopération en matière de ressources	12. engage l'Europe à renforcer sa résilience en se détournant des dépendances excessives grâce à la diversification, en adhérant à des partenariats promouvant la responsabilité et la traçabilité de l'exploitation minière, l'ajout de valeur locale et le développement des compétences; souligne que les initiatives au titre du paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe doivent favoriser des chaînes d'approvisionnement résilientes, équitables et responsables sur le plan environnemental, en veillant à ce que la coopération en matière de ressources

contribue à la réduction de la pauvreté, à une croissance durable et inclusive et à la diversification économique dans les pays d'Afrique, et respecte ainsi les droits humains;	contribue à la réduction de la pauvreté, à une croissance durable et inclusive et à la diversification économique dans les pays d'Afrique, et respecte ainsi les droits humains ***et des travailleurs***;

Or. en

Amendement 109
Benoit Cassart, Barry Andrews, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
13. attire l'attention sur la stratégie «Global Gateway», qui contribue à créer de la valeur ajoutée locale et des emplois décents, à favoriser l'inclusion sociale et à lutter contre les inégalités au moyen de partenariats renforcés; invite toutefois la Commission à accroître la transparence et la surveillance des investissements dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» afin de renforcer les effets et la reconnaissance des initiatives;	13. attire l'attention sur la stratégie «Global Gateway», qui contribue à créer de la valeur ajoutée locale et des emplois décents, à favoriser l'inclusion sociale et à lutter contre les inégalités au moyen de partenariats renforcés; invite toutefois la Commission à accroître la transparence et la surveillance des investissements dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» afin de renforcer les effets et la reconnaissance des initiatives; ***souligne que l'approche à 360 degrés de la stratégie «Global Gateway» de l'Union constitue une valeur ajoutée unique de l'Union, qui la distingue des autres acteurs mondiaux opérant en Afrique, notamment de la Chine, en ce qu'elle associe les investissements dans les infrastructures durables et la connectivité à des orientations fortes en matière de développement durable, de création d'emplois décents, d'éradication de la pauvreté, de soins de santé, d'éducation, de développement des compétences, de bonne gouvernance et d'inclusion sociale, favorisant ainsi des partenariats à long terme et mutuellement bénéfiques avec les pays africains; insiste pour que cette initiative n'alourdisse pas le fardeau de la dette des pays partenaires;***

Or. en

Amendement 110
Thierry Mariani, Christophe Bay

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
13. attire l'attention sur la stratégie «Global Gateway», qui contribue à créer de la valeur ajoutée locale et des emplois décents, à favoriser l'inclusion sociale et à lutter contre les inégalités au moyen de partenariats renforcés; invite toutefois la Commission à accroître la transparence et la surveillance des investissements dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» afin de renforcer les effets et la reconnaissance des initiatives;	13. attire l'attention sur la stratégie «Global Gateway», qui contribue à créer de la valeur ajoutée locale et des emplois décents, à favoriser l'inclusion sociale et à lutter contre les inégalités au moyen de partenariats renforcés; invite toutefois la Commission à accroître la transparence et la surveillance des investissements dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» afin de renforcer les effets et la reconnaissance des initiatives; ***demande à la Commission de publier un registre public, régulièrement mis à jour, de l'ensemble des projets financés au titre de la stratégie «Global Gateway» sur le continent africain, comprenant leurs objectifs, leur calendrier, les montants engagés et les résultats obtenus, afin de garantir la lisibilité de l'instrument pour l'ensemble des parties prenantes;***

Or. fr

Amendement 111
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
13. attire l'attention sur la stratégie «Global Gateway», qui contribue à créer de la valeur ajoutée locale et des emplois décents, à favoriser l'inclusion sociale et à	13. attire l'attention sur la stratégie «Global Gateway», qui contribue à créer de la valeur ajoutée locale et des emplois décents, à favoriser l'inclusion sociale et à

lutter contre les inégalités au moyen de partenariats renforcés; invite toutefois la Commission à accroître la transparence et la surveillance des investissements dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» afin de renforcer les effets et la reconnaissance des initiatives;	lutter contre les inégalités au moyen de partenariats renforcés; ***prie la Commission d'accorder la priorité aux projets à forte incidence, visibles et évolutifs, dans des secteurs stratégiques tels que les infrastructures de transport et de connectivité, les projets énergétiques, l'économie et les services numériques, afin d'obtenir des résultats tangibles sur le terrain et de renforcer la crédibilité de l'Union en tant que partenaire;*** invite toutefois la Commission à accroître ***la visibilité,*** la transparence et la surveillance des investissements dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» afin de renforcer les effets et la reconnaissance des initiatives;
	Or. en

Amendement 112
Jessika van Leeuwen, Daniele Polato, Kristoffer Storm, Céline Imart, Nicolas Bay, Marion Maréchal, Guillaume Peltier, Laurence Trochu

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
13. attire l'attention sur la stratégie «Global Gateway», qui contribue à créer de la valeur ajoutée locale et des emplois décents, à favoriser l'inclusion sociale et à lutter contre les inégalités au moyen de partenariats renforcés; invite toutefois la Commission à accroître la transparence et la surveillance des investissements dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» afin de renforcer les effets et la reconnaissance des initiatives;	13. attire l'attention sur la stratégie «Global Gateway», qui contribue à créer de la valeur ajoutée locale et des emplois décents, à favoriser l'inclusion sociale et à lutter contre les inégalités au moyen de partenariats renforcés; invite toutefois la Commission à accroître la transparence et la surveillance des investissements dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» afin de renforcer les effets et la reconnaissance des initiatives***; souligne que tous les projets relevant de la stratégie «Global Gateway» en Afrique doivent faire l'objet d'un test d'investissement rigoureux au regard des intérêts européens vitaux et ne doivent en aucun cas conduire à un endettement insoutenable ni compromettre la***

production alimentaire et la compétitivité industrielle de l'Europe;

Or. en

Amendement 113
Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
13. attire l'attention sur la stratégie «Global Gateway», qui contribue à créer de la valeur ajoutée locale et des emplois décents, à favoriser l'inclusion sociale et à lutter contre les inégalités au moyen de partenariats renforcés; invite toutefois la Commission à accroître la transparence et la surveillance des investissements dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» afin de renforcer les effets et la reconnaissance des initiatives;	13. attire l'attention sur la stratégie «Global Gateway», qui contribue à créer de la valeur ajoutée locale et des emplois décents, à favoriser l'inclusion sociale et à lutter contre les inégalités au moyen de partenariats renforcés; invite toutefois la Commission à accroître la transparence et la surveillance des investissements dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» ***en vue d'en garantir l'efficacité et d'améliorer sa communication grâce à un portail central public et standardisé destiné à publier les informations relatives aux projets relevant de la stratégie «Global Gateway»,*** afin de renforcer les effets et la reconnaissance des initiatives;

Or. en

Amendement 114
Vicent Marzà Ibáñez
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
13. attire l'attention sur la stratégie «Global Gateway», qui contribue à créer de la valeur ajoutée locale et des emplois décents, à favoriser l'inclusion sociale et à	13. attire l'attention sur la stratégie «Global Gateway», qui contribue à créer de la valeur ajoutée locale et des emplois décents, à favoriser l'inclusion sociale et à

lutter contre les inégalités au moyen de partenariats renforcés; invite toutefois la Commission à accroître la transparence et la surveillance des investissements dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» afin de renforcer les effets et la reconnaissance des initiatives;	lutter contre les inégalités au moyen de partenariats renforcés; invite toutefois la Commission à accroître la transparence et la surveillance des investissements dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» afin de renforcer les effets et la reconnaissance des initiatives***; rappelle que les projets axés sur l'investissement, y compris ceux relevant de la stratégie «Global Gateway», ne devraient pas remplacer les initiatives et les financements axés sur le développement de l'aide publique au développement (APD)***;

Or. en

Amendement 115
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
13. ***attire l'attention sur*** la stratégie «Global Gateway»***, qui*** contribue à créer de la valeur ajoutée locale et des emplois décents, à favoriser l'inclusion sociale et à lutter contre les inégalités au moyen de partenariats renforcés; invite toutefois la Commission à accroître la transparence et la surveillance des investissements dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» afin de renforcer les effets et la reconnaissance des initiatives;	13. ***s'attend à ce que*** la stratégie «Global Gateway» contribue à créer de la valeur ajoutée locale et des emplois décents, à favoriser l'inclusion sociale et à lutter contre les inégalités au moyen de partenariats renforcés; invite toutefois la Commission à accroître la transparence et la surveillance des investissements dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» afin de renforcer les effets et la reconnaissance des initiatives; ***demande une plus grande participation du Parlement européen à l'examen et au développement de cette stratégie;***

Or. en

Amendement 116
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
13. attire l'attention sur la stratégie «Global Gateway», qui contribue à créer de la valeur ajoutée locale et des emplois décents, à favoriser l'inclusion sociale et à lutter contre les inégalités au moyen de partenariats renforcés; invite toutefois la Commission à accroître la transparence ***et*** la surveillance des investissements dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» afin de renforcer les effets et la reconnaissance des initiatives;	13. attire l'attention sur la stratégie «Global Gateway», qui contribue à créer de la valeur ajoutée locale et des emplois décents, à favoriser l'inclusion sociale et à lutter contre les inégalités au moyen de partenariats renforcés; invite toutefois la Commission à accroître la transparence***,*** la surveillance ***et le contrôle parlementaire*** des investissements dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» afin de renforcer les effets et la reconnaissance des initiatives;

Or. en

Amendement 117
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite les États membres et les autres pays partenaires, ainsi que les institutions financières et régionales concernées, à soutenir la restructuration de la dette, dans le contexte actuel de crise de la dette causée par la flambée des coûts de remboursement due à la hausse des taux d'intérêt mondiaux, à la situation géopolitique et aux chocs climatiques; exhorte l'UE et l'UA à collaborer à la mise en œuvre de réformes macroéconomiques globales;

Or. en

Amendement 118
Jessika van Leeuwen, Daniele Polato, Kris Van Dijck, Kristoffer Storm, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite la Commission à accélérer la conclusion de nouveaux accords commerciaux avec les différents pays africains dans le cadre d'une stratégie européenne globale pour l'Afrique, dans le but de garantir l'accès aux matières premières critiques, de réduire les dépendances stratégiques et de créer des débouchés pour les entreprises européennes, tout en respectant la souveraineté et les affaires intérieures des pays partenaires;

Or. en

Amendement 119
Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
14. estime que la bonne gouvernance et un climat propice aux investissements sont des facteurs qui contribuent à la stabilité politique et économique et qui, à ce titre, doivent être cultivés sur le continent africain, mais qu'ils peuvent également être favorisés par des investissements stratégiques de l'Union;	14. estime que la bonne gouvernance et un climat propice aux investissements sont des facteurs qui contribuent à la stabilité politique et économique et qui, à ce titre, doivent être cultivés sur le continent africain, mais qu'ils peuvent également être favorisés par des investissements stratégiques de l'Union; ***souligne à cet égard l'importance des investissements de la diaspora africaine en Europe dans les secteurs productifs du continent;***

Or. en

Amendement 120

Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
14. estime que la bonne gouvernance et un climat propice aux investissements sont des facteurs qui contribuent à la stabilité politique et économique et qui, à ce titre, doivent être cultivés sur le continent africain, mais qu'ils peuvent également être favorisés par des investissements stratégiques de l'Union;	14. estime que la bonne gouvernance***, le respect de l'état de droit*** et un climat propice aux investissements***, à l'industrialisation, au développement des infrastructures de base et à l'investissement dans le capital humain,*** sont des facteurs qui contribuent à la stabilité politique et économique et qui, à ce titre, doivent être cultivés sur le continent africain, mais qu'ils peuvent également être favorisés par des investissements stratégiques de l'Union;

Or. en

Amendement 121
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
14. ***estime que*** la bonne gouvernance et un climat propice aux investissements sont des facteurs qui contribuent à la stabilité politique et économique ***et qui, à ce titre, doivent être cultivés sur le continent africain, mais qu'ils peuvent également être favorisés par des investissements stratégiques de l'Union***;	14. ***invite les gouvernements africains à rechercher*** la bonne gouvernance et un climat propice aux investissements***, au motif que ce*** sont des facteurs qui contribuent ***de manière significative*** à la stabilité politique et économique;

Or. en

Amendement 122
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
14. estime que la bonne gouvernance et un climat propice aux investissements sont des facteurs qui contribuent à la stabilité politique et économique et qui, à ce titre, doivent être cultivés sur le continent africain, mais qu'ils peuvent également être favorisés par des investissements stratégiques de l'Union;	14. estime que la bonne gouvernance***, le soutien à la cohésion sociale*** et un climat propice aux investissements sont des facteurs qui contribuent à la stabilité politique et économique et qui, à ce titre, doivent être cultivés sur le continent africain, mais qu'ils peuvent également être favorisés par des investissements stratégiques de l'Union;

Or. en

Amendement 123
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
14. estime que la bonne gouvernance et un climat propice aux investissements sont des facteurs qui contribuent à la stabilité politique et économique et qui, à ce titre, doivent être cultivés ***sur le continent africain***, mais qu'ils peuvent également être favorisés par des investissements stratégiques de l'Union;	14. estime que la bonne gouvernance et un climat propice aux investissements sont des facteurs qui contribuent à la stabilité politique et économique et qui, à ce titre, doivent être cultivés, mais qu'ils peuvent également être favorisés par des investissements stratégiques de l'Union;

Or. en

Amendement 124
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution	*Amendement*

15. estime que le partenariat commercial entre l'Union et l'Afrique doit préserver le droit des pays africains à la souveraineté alimentaire, garantir le respect des principes de durabilité et ne doit pas porter atteinte à la sécurité alimentaire, à la sûreté et à la qualité des aliments, ni favoriser la déforestation ou la dégradation de l'environnement; est d'avis que cela nécessitera des engagements plus importants sur les deux continents et le renforcement de systèmes agroalimentaires sûrs, résilients et durables afin d'intensifier les efforts visant à atteindre l'ODD «faim zéro» d'ici à 2030 et de soutenir une action commune visant à atténuer le changement climatique; souligne l'importance de l'assistance technique pour aider les exportateurs africains à se conformer à la législation de l'Union en matière de durabilité et aux normes de sécurité alimentaire;	15. estime que le partenariat commercial entre l'Union et l'Afrique doit préserver le droit des pays africains à la souveraineté alimentaire ***en soutenant la modernisation du secteur et en mobilisant davantage de capitaux publics et privés, notamment auprès des banques africaines***, garantir le respect des principes de durabilité et ne doit pas porter atteinte à la sécurité alimentaire, à la sûreté et à la qualité des aliments, ni favoriser la déforestation ou la dégradation de l'environnement; ***demande le renforcement de l'autonomie des systèmes alimentaires africains, notamment en soutenant le développement de la production locale d'engrais en Afrique et en promouvant la recherche et l'innovation pour développer des alternatives durables;*** est d'avis que cela nécessitera des engagements plus importants sur les deux continents et le renforcement de systèmes agroalimentaires sûrs, résilients et durables afin d'intensifier les efforts visant à atteindre l'ODD «faim zéro» d'ici à 2030 et de soutenir une action commune visant à atténuer le changement climatique; souligne l'importance de l'assistance technique pour aider les exportateurs africains à se conformer à la législation de l'Union en matière de durabilité et aux normes de sécurité alimentaire; ***estime que l'accélération de l'intégration des pays africains dans la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) permettra d'accorder la priorité au commerce agricole intra-africain et d'assurer la souveraineté des pays de la zone, permettant au continent de passer d'une agriculture de subsistance ou d'exportation à une véritable indépendance alimentaire collective;***
	Or. en

Amendement 125
Vicent Marzà Ibáñez

au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que le partenariat commercial entre l'Union et l'Afrique doit préserver le droit des pays africains à la souveraineté alimentaire, garantir le respect des principes de durabilité et ne doit pas porter atteinte à la sécurité alimentaire, à la sûreté et à la qualité des aliments, ni favoriser la déforestation ou la dégradation de l'environnement; est d'avis que cela nécessitera des engagements plus importants sur les deux continents et le renforcement de systèmes agroalimentaires sûrs, résilients et durables afin d'intensifier les efforts visant à atteindre l'ODD «faim zéro» d'ici à 2030 et de soutenir une action commune visant à atténuer le changement climatique; souligne l'importance de l'assistance technique pour aider les exportateurs africains à se conformer à la législation de l'Union en matière de durabilité et aux normes de sécurité alimentaire;	15. estime que le partenariat commercial entre l'Union et l'Afrique doit préserver le droit des pays africains à la souveraineté alimentaire, garantir le respect des principes de durabilité et ne doit pas porter atteinte à la sécurité alimentaire, à la sûreté et à la qualité des aliments, ni favoriser la déforestation ou la dégradation de l'environnement***, tout en garantissant la pleine conformité des importations agricoles de l'Union avec la législation européenne en matière de santé et d'environnement (y compris le bien-être animal)***; est d'avis que cela nécessitera des engagements plus importants sur les deux continents et le renforcement de systèmes agroalimentaires sûrs, résilients et durables afin d'intensifier les efforts visant à atteindre l'ODD «faim zéro» d'ici à 2030 et de soutenir une action commune visant à atténuer le changement climatique; souligne l'importance de l'assistance technique pour aider les exportateurs africains à se conformer à la législation de l'Union en matière de durabilité et aux normes de sécurité alimentaire***, réduisant ainsi les risques de concurrence déloyale avec les produits de l'Union***; ***estime que l'exposition des travailleurs agricoles, des consommateurs et des écosystèmes africains à des pesticides hautement dangereux, de plus en plus exportés par l'Europe vers les pays africains, mais dont l'utilisation est interdite dans l'Union elle-même, devrait cesser, comme s'y est engagée la Commission en 2020 dans sa stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, afin de mettre un terme à la pratique de «deux poids, deux mesures», qui est contraire aux droits de l'homme;***

Or. en

Amendement 126
Jessika van Leeuwen, Daniele Polato, Kristoffer Storm, Nicolas Bay, Marion Maréchal, Guillaume Peltier, Laurence Trochu, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que le partenariat commercial entre l'Union et l'Afrique doit préserver le droit des pays africains à la souveraineté alimentaire***, garantir le respect des principes de durabilité*** et ne ***doit*** pas porter atteinte à la sécurité alimentaire, à la sûreté et à la qualité des aliments***, ni favoriser la déforestation ou la dégradation de l'environnement; est d'avis que cela nécessitera des engagements plus importants sur les deux continents et le renforcement de systèmes agroalimentaires sûrs, résilients et durables afin d'intensifier les efforts visant à atteindre l'ODD «faim zéro» d'ici à 2030 et de soutenir une action commune visant à atténuer le changement climatique***; souligne ***l'importance de l'assistance technique pour aider les exportateurs africains à se conformer à la législation de l'Union en matière de durabilité et aux*** normes ***de sécurité alimentaire***;	15. estime que le partenariat commercial entre l'Union et l'Afrique doit préserver le droit des pays africains ***et européens*** à la souveraineté alimentaire et ne ***devrait*** pas porter atteinte à la sécurité alimentaire, à la sûreté et à la qualité des aliments ***dans l'Union***; souligne ***que la production alimentaire européenne doit rester une priorité stratégique, et que les importations en provenance d'Afrique doivent être pleinement conformes aux*** normes ***de production européennes***;

Or. en

Amendement 127
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution	*Amendement*

15. estime que le partenariat commercial entre l'Union et l'Afrique ***doit préserver le droit des pays africains à la souveraineté alimentaire, garantir le respect des principes de*** durabilité ***et ne doit pas porter atteinte à*** la sécurité alimentaire***, à la sûreté et à la qualité des aliments, ni favoriser*** la déforestation ***ou la dégradation de l'environnement***; est d'avis que cela nécessitera des engagements plus importants sur les deux continents et le renforcement de systèmes agroalimentaires sûrs, résilients et durables afin d'intensifier les efforts visant à atteindre l'ODD «faim zéro» d'ici à 2030 et de soutenir une action commune visant à atténuer le changement climatique; souligne l'importance de l'assistance technique pour aider les exportateurs africains à se conformer à la législation de l'Union en matière de durabilité et aux normes de sécurité alimentaire;	15. estime que le partenariat commercial entre l'Union et l'Afrique ***devrait promouvoir la*** durabilité***,*** la sécurité alimentaire ***et la lutte contre*** la déforestation; est d'avis que cela nécessitera des engagements plus importants sur les deux continents et le renforcement de systèmes agroalimentaires sûrs, résilients et durables afin d'intensifier les efforts visant à atteindre l'ODD «faim zéro» d'ici à 2030 et de soutenir une action commune visant à atténuer le changement climatique; souligne l'importance de l'assistance technique pour aider les exportateurs africains à se conformer à la législation de l'Union en matière de durabilité et aux normes de sécurité alimentaire;

Or. en

Amendement 128
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que le partenariat commercial entre l'Union et l'Afrique doit préserver le droit des pays africains à la souveraineté alimentaire, garantir le respect des principes de durabilité et ne doit pas porter atteinte à la sécurité alimentaire, à la sûreté et à la qualité des aliments, ni favoriser la déforestation ou la dégradation de l'environnement; est d'avis que cela nécessitera des engagements plus importants sur les deux continents et le renforcement de systèmes agroalimentaires sûrs, résilients et durables afin d'intensifier les efforts visant à atteindre l'ODD «faim	15. estime que le partenariat commercial entre l'Union et l'Afrique doit préserver le droit des pays africains à la souveraineté alimentaire, garantir le respect des principes de durabilité et ne doit pas porter atteinte à la sécurité alimentaire, à la sûreté et à la qualité des aliments, ni favoriser la déforestation ou la dégradation de l'environnement; est d'avis que cela nécessitera des engagements plus importants sur les deux continents et le renforcement de systèmes agroalimentaires sûrs, résilients et durables afin d'intensifier les efforts visant à atteindre l'ODD «faim

zéro» d'ici à 2030 et de soutenir une action commune visant à atténuer le changement climatique; souligne l'importance de l'assistance technique pour aider les exportateurs africains à se conformer à la législation de l'Union en matière de durabilité et aux normes de sécurité alimentaire;	zéro» d'ici à 2030 et de soutenir une action commune visant à atténuer le changement climatique; souligne l'importance de l'assistance technique pour aider les exportateurs africains à se conformer à la législation de l'Union en matière de durabilité et aux normes de sécurité alimentaire; ***souligne en outre l'importance du transfert de technologies pour aider l'Afrique à relever le défi de la transition climatique;***

Or. en

Amendement 129
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
15. estime que le partenariat commercial entre l'Union et l'Afrique doit préserver le droit des pays africains à la souveraineté alimentaire, garantir le respect des principes de durabilité et ne doit pas porter atteinte à la sécurité alimentaire, à la sûreté et à la qualité des aliments, ni favoriser la déforestation ou la dégradation de l'environnement; est d'avis que cela nécessitera des engagements plus importants sur les deux continents et le renforcement de systèmes agroalimentaires sûrs, résilients et durables afin d'intensifier les efforts visant à ***atteindre l'ODD «faim zéro» d'ici à 2030 et de soutenir une action commune visant à atténuer le changement climatique***; souligne l'importance de l'assistance technique pour aider les exportateurs africains à se conformer ***à la législation de l'Union en matière de durabilité et*** aux normes de sécurité alimentaire;	15. estime que le partenariat commercial entre l'Union et l'Afrique doit préserver le droit des pays africains à la souveraineté alimentaire, garantir le respect des principes de durabilité et ne doit pas porter atteinte à la sécurité alimentaire, à la sûreté et à la qualité des aliments, ni favoriser la déforestation ou la dégradation de l'environnement; est d'avis que cela nécessitera des engagements plus importants sur les deux continents et le renforcement de systèmes agroalimentaires sûrs, résilients et durables afin d'intensifier les efforts visant à ***améliorer sensiblement la sécurité alimentaire et à réduire la faim***; souligne l'importance de l'assistance technique pour aider les exportateurs africains à se conformer aux normes de sécurité alimentaire;

Or. en

Amendement 130
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. rappelle que la Commission européenne a annoncé une interdiction des exportations européennes de pesticides dangereux dans sa stratégie de 2020 pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques; invite la Commission à proposer une législation interdisant la production et l'exportation de pesticides interdits au sein de l'Union européenne et à garantir la cohérence entre les normes sanitaires et environnementales internes de l'Union et ses pratiques commerciales extérieures avec les pays partenaires; souligne la nécessité de mettre un terme à la pratique de «deux poids, deux mesures» et à la contribution aux violations des droits de l'homme par l'exportation de pesticides hautement dangereux de l'Union européenne vers les pays africains, en particulier lorsque ces pesticides sont interdits dans l'Union mais continuent d'exposer les travailleurs agricoles, les consommateurs et les écosystèmes sud-africains à des risques et à des dangers sanitaires considérables;

Or. en

Amendement 131
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*

	15 bis. exhorte à renforcer le partenariat UE-Afrique dans le domaine du commerce numérique, en mettant l'accent sur la suppression des obstacles, l'amélioration de la coopération réglementaire, le développement des compétences numériques et l'expansion de l'infrastructure numérique, ainsi que sur le soutien à l'intégration des PME dans les chaînes de valeur numériques;

Or. en

Amendement 132
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission et les États membres à se coordonner davantage et à parler d'une seule voix dans le cadre du dialogue avec les pays partenaires africains, ainsi qu'à améliorer la communication et à accroître la visibilité de la coopération sur les questions liées au commerce et aux investissements, notamment dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» et de l'initiative «Aide pour le commerce», en adoptant véritablement une approche «Équipe Europe»;	16. invite la Commission et les États membres à se coordonner davantage et à parler d'une seule voix dans le cadre du dialogue avec les pays partenaires africains, ainsi qu'à améliorer la communication et à accroître la visibilité de la coopération sur les questions liées au commerce et aux investissements, notamment dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» et de l'initiative «Aide pour le commerce», en adoptant véritablement une approche «Équipe Europe»; ***souligne que l'initiative «Aide pour le commerce» est une plateforme stratégique qui permet le déploiement opérationnel d'une approche «Équipe Europe», garantissant un meilleur climat des affaires pour attirer le secteur privé, et coordonnant le soutien de l'Union à la zone de libre-échange continentale africaine;***

Or. en

Amendement 133
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission et les États membres à se coordonner davantage ***et à parler d'une seule voix*** dans le cadre du dialogue avec les pays partenaires africains, ainsi qu'à améliorer la communication et à accroître la visibilité de la coopération sur les questions liées au commerce et aux investissements, notamment dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» et de l'initiative «Aide pour le commerce»***, en adoptant véritablement une approche «Équipe Europe»***;	16. invite la Commission et les États membres à se coordonner davantage dans le cadre du dialogue avec les pays partenaires africains, ainsi qu'à améliorer la communication et à accroître la visibilité de la coopération sur les questions liées au commerce et aux investissements, notamment dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» et de l'initiative «Aide pour le commerce»;

Or. en

Amendement 134
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne l'expertise scientifique, médicale et épidémiologique développée par plusieurs pays africains pour lutter contre des virus particulièrement dangereux et rappelle que les risques croissants de pandémies constituent également un défi majeur pour la résilience des chaînes d'approvisionnement et la stabilité du commerce mondial; invite, dans ce contexte, à un renforcement des partenariats UE-Afrique dans les secteurs médical et pharmaceutique, notamment dans les domaines de la production locale, de la recherche, du partage des

technologies, du partage de la propriété intellectuelle et des capacités industrielles en matière de soins de santé;

Or. en

Amendement 135
Vicent Marzà Ibáñez
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
17. est convaincu que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement doivent se fonder sur une approche interpersonnelle, en favorisant les échanges avec la société civile et les initiatives en matière d'éducation et de recherche; souligne que la participation d'organisations de la société civile doit constituer une pierre angulaire de la stratégie UE-Union africaine en vue de réaliser les ODD;	17. est convaincu que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement doivent se fonder sur une approche interpersonnelle, en favorisant les échanges avec la société civile et les initiatives en matière d'éducation et de recherche; souligne que la participation d'organisations de la société civile doit constituer une pierre angulaire de la stratégie UE-Union africaine en vue de réaliser les ODD***; note qu'un grand nombre d'organisations de la société civile, les évêques catholiques via la CIDSE et la COMECE, les syndicats, les universitaires et les juges ont exprimé l'année dernière de vives inquiétudes quant à l'exposition croissante des Africains aux produits chimiques toxiques utilisés notamment dans l'agriculture, qui se traduit par une augmentation des problèmes respiratoires, des empoisonnements mortels et des taux de cancer dans les régions agricoles***;

Or. en

Amendement 136
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
17. est convaincu que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement doivent se fonder sur une approche interpersonnelle, en favorisant les échanges avec la société civile et les initiatives en matière d'éducation et de recherche; souligne que la participation d'organisations de la société civile doit constituer une pierre angulaire de la stratégie UE-Union africaine en vue de réaliser les ODD;	17. est convaincu que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement doivent se fonder sur une approche interpersonnelle, en favorisant les échanges avec la société civile et les initiatives en matière d'éducation et de recherche; souligne que la participation d'organisations de la société civile doit constituer une pierre angulaire de la stratégie UE-Union africaine en vue de réaliser les ODD; ***rappelle que les diasporas jouent un rôle crucial d'intermédiaire sur les plans culturels, institutionnels et économiques, favorisant le progrès économique et social; rappelle que le programme à l'horizon 2030 des Nations unies et l'Agenda 2063 de l'UA s'inscrivent dans une dynamique multipartite impliquant également les gouvernements, le secteur privé, le monde universitaire et les institutions financières;***

Or. en

Amendement 137
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
17. est convaincu que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement doivent se fonder sur une approche interpersonnelle, en favorisant les échanges avec la société civile et les initiatives en matière d'éducation et de recherche; souligne que la participation d'organisations de la société civile doit constituer une pierre angulaire de la	17. est convaincu que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement doivent se fonder sur une approche interpersonnelle, en favorisant les échanges avec la société civile et les initiatives en matière d'éducation et de recherche ***afin de faciliter une participation publique significative et de donner aux membres de la société civile et***

stratégie UE-Union africaine en vue de réaliser les ODD;

aux individus les moyens de construire des relations mutuellement bénéfiques; souligne que la participation d'organisations de la société civile doit constituer une pierre angulaire de la stratégie UE-Union africaine en vue de réaliser les ODD; ***souligne que les groupes consultatifs internes (GCI) montrent bien en quoi la participation des citoyens peut renforcer l'appropriation, la transparence et la légitimité des accords commerciaux;***

Or. en

Amendement 138
Martine Kemp

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
17. est convaincu que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement doivent se fonder sur une approche interpersonnelle, en favorisant les échanges ***avec la société civile*** et les initiatives en matière d'éducation et de recherche; souligne que la participation d'organisations de la société civile doit constituer une pierre angulaire de la stratégie UE-Union africaine en vue de réaliser les ODD;	17. est convaincu que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement doivent se fonder sur une approche interpersonnelle, en favorisant les échanges ***multipartites*** et les initiatives en matière d'éducation et de recherche; souligne que la participation d'organisations de la société civile doit constituer une pierre angulaire de la stratégie UE-Union africaine en vue de réaliser les ODD; ***souligne en outre que la participation du secteur privé est tout aussi essentielle pour garantir une mise en œuvre efficace, notamment par l'échange de bonnes pratiques entre les entreprises européennes et africaines, afin d'encourager un comportement responsable des entreprises;***

Or. en

Amendement 139
Thierry Mariani, Christophe Bay

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
17. est convaincu que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement doivent se fonder sur une approche interpersonnelle, en favorisant les échanges avec la société civile et les initiatives en matière d'éducation et de recherche; souligne que la participation d'organisations de la société civile ***doit*** constituer ***une pierre angulaire*** de la stratégie UE-Union africaine ***en vue de réaliser les ODD***;	17. est convaincu que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement doivent se fonder sur une approche interpersonnelle, en favorisant les échanges avec la société civile et les initiatives en matière d'éducation et de recherche; souligne que la participation d'organisations de la société civile ***peut*** constituer ***un apport utile dans la mise en œuvre*** de la stratégie UE-Union africaine***, sous réserve que ce rôle demeure strictement subordonné au contrôle démocratique exercé par les parlements nationaux, le Conseil, et par le Parlement européen***;

Or. fr

Amendement 140
Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
17. est convaincu que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement doivent se fonder sur une approche interpersonnelle, en favorisant les échanges avec la société civile et les initiatives en matière d'éducation et de recherche; souligne que la participation d'organisations de la société civile doit constituer une pierre angulaire de la stratégie UE-Union africaine en vue de réaliser les ODD;	17. est convaincu que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement doivent se fonder sur une approche interpersonnelle, en favorisant les échanges avec la société civile et les initiatives en matière d'éducation et de recherche***, par exemple grâce à un meilleur accès à Horizon Europe, au programme de mobilité universitaire intra-africaine et à Erasmus+***; souligne que la participation d'organisations de la société civile doit constituer une pierre angulaire de la stratégie UE-Union africaine en vue de réaliser les ODD;

Or. en

Amendement 141
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
17. est convaincu que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement doivent se fonder sur ***une approche interpersonnelle, en favorisant les échanges avec la société civile et les initiatives en matière d'éducation et de recherche***; ***souligne que la participation d'organisations de la société civile doit constituer une pierre angulaire de la stratégie UE-Union africaine en vue de réaliser les ODD;***	17. est convaincu que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement doivent se fonder sur ***un environnement juridique et réglementaire stable, un climat de transparence, la non-discrimination et la protection des investissements (tant en matière de facilitation des investissements que de règlement des différends)***;

Or. en

Amendement 142
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
17. est convaincu que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement doivent se fonder sur une approche interpersonnelle, en favorisant les échanges avec la société civile et les initiatives en matière d'éducation et de recherche; souligne que la participation d'organisations de la société civile doit constituer une pierre angulaire de la stratégie UE-Union africaine en vue de réaliser les ODD;	17. est convaincu que les relations UE-Afrique en matière de commerce et d'investissement doivent se fonder sur une approche interpersonnelle, en favorisant les échanges avec la société civile et les initiatives en matière d'éducation et de recherche; souligne que la participation d'organisations de la société civile ***et de syndicats*** doit constituer une pierre angulaire de la stratégie UE-Union africaine en vue de réaliser les ODD;

Or. en

Amendement 143
Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, Dan Barna, Hilde Vautmans, Benoit Cassart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. réaffirme que la migration circulaire constitue un élément clé de la prospérité économique durable et du développement mutuel; exhorte à l'expansion des partenariats pour les talents et à la facilitation des procédures d'octroi de visas pour les étudiants, les travailleurs qualifiés, les chercheurs et les universitaires, ainsi qu'à la promotion de la mobilité circulaire, dans le but de renforcer l'investissement, la compréhension mutuelle et la confiance entre les deux continents; soutient en outre les efforts déployés par l'Afrique pour améliorer la gouvernance des migrations transfrontières et internes, notamment par le biais de cadres régionaux concernant les migrations de la main-d'œuvre et d'un développement ciblé des compétences en fonction des besoins des marchés du travail régionaux en Afrique et au-delà;

Or. en

Amendement 144
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
18. rappelle que la mise en œuvre des chapitres sur la durabilité dans les accords commerciaux devrait s'appuyer sur des	18. rappelle que la mise en œuvre des chapitres sur la durabilité dans les accords commerciaux devrait ***particulièrement***

efforts simultanés de renforcement des capacités au moyen de l'aide au développement et d'autres investissements de l'Union, afin de permettre aux pays partenaires de respecter leurs engagements; souligne que les acteurs de la société civile devraient être activement associés au processus de mise en œuvre et de suivi;

s'appuyer sur des efforts simultanés de renforcement des capacités ***(assistance technique, financière et humaine)*** au moyen de l'aide au développement et d'autres investissements de l'Union, afin de permettre aux pays partenaires de respecter leurs engagements; souligne que les acteurs de la société civile devraient être activement associés au processus de mise en œuvre et de suivi; ***rappelle que le respect des engagements relève de la responsabilité des pays, mais aussi des acteurs économiques opérant sur le terrain;***

Or. en

Amendement 145
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
18. rappelle que la mise en œuvre des chapitres sur la durabilité dans les accords commerciaux devrait s'appuyer sur des efforts simultanés de renforcement des capacités au moyen de l'aide au développement et d'autres investissements de l'Union, afin de permettre aux pays partenaires de respecter leurs engagements; souligne que les acteurs de la société civile devraient être activement associés au processus de mise en œuvre et de suivi;	18. rappelle que la mise en œuvre des chapitres sur la durabilité dans les accords commerciaux devrait s'appuyer sur des efforts simultanés de renforcement des capacités au moyen de l'aide au développement et d'autres investissements de l'Union, afin de permettre aux pays partenaires de respecter leurs engagements; souligne que les acteurs de la société civile ***et les syndicats*** devraient être activement associés au processus de mise en œuvre et de suivi; ***fait valoir que le processus de mise en œuvre et de suivi doit tenir compte de la dimension de genre et inclure une participation effective des femmes;***

Or. en

Amendement 146

Thierry Mariani, Christophe Bay

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
18. rappelle que la mise en œuvre des chapitres sur la durabilité dans les accords commerciaux devrait s'appuyer sur des efforts simultanés de renforcement des capacités au moyen de l'aide au développement et d'autres investissements de l'Union, afin de permettre aux pays partenaires de respecter leurs engagements; ***souligne que les acteurs de la société civile devraient être activement associés au processus de mise en œuvre et de suivi;***	18. rappelle que la mise en œuvre des chapitres sur la durabilité dans les accords commerciaux devrait s'appuyer sur des efforts simultanés de renforcement des capacités au moyen de l'aide au développement et d'autres investissements de l'Union, afin de permettre aux pays partenaires de respecter leurs engagements;

Or. fr

Amendement 147
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
18. ***rappelle que la mise en œuvre des chapitres sur la durabilité dans les accords commerciaux devrait s'appuyer sur des*** efforts ***simultanés*** de renforcement des capacités ***au moyen de l'aide au développement et d'autres investissements de l'Union, afin de permettre aux pays partenaires*** de respecter leurs engagements; souligne que les acteurs ***de la société civile*** devraient être activement associés au processus de mise en œuvre et de suivi;	18. ***invite les pays partenaires à intensifier*** leurs efforts de renforcement des capacités ***afin d'être en mesure*** de respecter leurs engagements ***pris dans le cadre des accords commerciaux***; souligne que les acteurs ***pertinents*** devraient être activement associés au processus de mise en œuvre et de suivi;

Or. en

Amendement 148

Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
19. reconnaît que les partenariats pour des échanges et des investissements propres permettent d'aborder de manière plus souple et ciblée divers aspects des relations de l'Union en matière de commerce et d'investissement avec ses pays partenaires; souligne néanmoins l'importance du contrôle démocratique exercé par le Parlement dans toutes les relations commerciales de l'Union, y compris les partenariats pour des échanges et des investissements propres, ***et*** invite la Commission à veiller à ce que lesdits partenariats soient correctement mis en œuvre et à ce que toutes les parties prenantes concernées, et notamment la société civile, ***y soient associées***;	19. reconnaît que les partenariats pour des échanges et des investissements propres permettent d'aborder de manière plus souple et ciblée divers aspects des relations de l'Union en matière de commerce et d'investissement avec ses pays partenaires; souligne néanmoins l'importance du contrôle démocratique exercé par le Parlement dans toutes les relations commerciales de l'Union, y compris les partenariats pour des échanges et des investissements propres, ***et demande un rôle de contrôle parlementaire fort de part et d'autre; demande à la Commission de garantir le plein respect des principes de l'équilibre institutionnel, notamment le contrôle et la participation appropriés du Parlement européen, dans la négociation, la conclusion et la mise en œuvre de tous les nouveaux types d'accords, toujours sur un pied d'égalité avec le Conseil;*** invite la Commission à veiller à ce que lesdits partenariats soient correctement mis en œuvre et à ce que toutes les parties prenantes concernées, et notamment la société civile, ***participent à leur mise en œuvre et leur suivi afin de garantir la transparence, la responsabilité et un réel bénéfice pour le public***; ***invite en outre la Commission à publier une feuille de route annuelle évolutive concernant la mise en œuvre des partenariats pour des échanges et des investissements propres, qui sera partagée et discutée chaque année avec le Parlement européen;***

Or. en

Amendement 149

Vicent Marzà Ibáñez
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
19. reconnaît que les partenariats pour des échanges et des investissements propres permettent d'aborder de manière plus souple et ciblée divers aspects des relations de l'Union en matière de commerce et d'investissement avec ses pays partenaires; souligne néanmoins l'importance du contrôle démocratique exercé par le Parlement dans toutes les relations commerciales de l'Union, y compris les partenariats pour des échanges et des investissements propres, et invite la Commission à veiller à ce que lesdits partenariats soient correctement mis en œuvre et à ce que toutes les parties prenantes concernées, et notamment la société civile, y soient associées;	19. reconnaît que les partenariats pour des échanges et des investissements propres permettent d'aborder de manière plus souple et ciblée***, en privilégiant la coopération dans des secteurs spécifiques plutôt qu'une libéralisation commerciale globale, comparé à*** divers aspects des relations de l'Union en matière de commerce et d'investissement avec ses pays partenaires; souligne néanmoins l'importance du contrôle démocratique exercé par le Parlement dans toutes les relations commerciales de l'Union, y compris les partenariats pour des échanges et des investissements propres, et invite la Commission à veiller à ce que lesdits partenariats soient correctement mis en œuvre ***de manière transparente, en rendant publiques les priorités de mise en œuvre et en publiant une feuille de route annuelle évolutive concernant la mise en œuvre,*** et à ce que toutes les parties prenantes concernées, et notamment la société civile, y soient associées;

Or. en

Amendement 150
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
19. ***reconnaît que les*** partenariats pour des échanges et des investissements propres ***permettent d'aborder de manière plus souple et ciblée divers aspects des***	19. ***note l'émergence de*** partenariats pour des échanges et des investissements propres; souligne l'importance du contrôle démocratique exercé par le Parlement dans

relations de l'Union en matière de commerce et d'investissement avec ses pays partenaires; souligne ***néanmoins*** l'importance du contrôle démocratique exercé par le Parlement dans toutes les relations commerciales de l'Union, y compris les partenariats pour des échanges et des investissements propres, et invite la Commission à veiller à ce que lesdits partenariats soient correctement mis en œuvre et à ce que toutes les parties prenantes concernées, et notamment la société civile, y soient associées;	toutes les relations commerciales de l'Union, y compris les partenariats pour des échanges et des investissements propres, et invite la Commission à veiller à ce que lesdits partenariats soient correctement mis en œuvre et à ce que toutes les parties prenantes concernées, et notamment la société civile ***et les syndicats***, y soient associées;

Or. en

Amendement 151
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. invite la Commission à établir des cadres pour le dialogue réglementaire au sein d'accords qui permettent de poursuivre le développement de partenariats au niveau bilatéral et multilatéral en tant qu'instruments de coopération centrés sur les personnes; souligne la nécessité d'instaurer une coopération et un dialogue réglementaires à long terme comme pilier central des accords commerciaux modernes et des partenariats internationaux, offrant une voie concrète pour améliorer conjointement les normes au fil du temps et évaluer les différents besoins; précise qu'un tel dialogue réglementaire devrait inclure la participation structurée des syndicats, des organisations de la société civile, des acteurs parlementaires et d'autres parties prenantes civiques de part et d'autre;

Or. en

Amendement 152
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne qu'il importe de renforcer les liens en matière d'investissement, d'encourager la transition vers une énergie propre, la décarbonation et la résilience au changement climatique, de favoriser le transfert de compétences et de technologies et de créer une chaîne d'approvisionnement durable et stratégique, comme le prévoit le partenariat pour des échanges et des investissements propres avec l'Afrique du Sud; se félicite du premier dialogue entre les entreprises et les gouvernements, qui s'est tenu en mars 2026 dans le cadre dudit partenariat, et attend avec intérêt le dialogue entre les gouvernements, qui aura lieu dans le courant de l'année; invite la Commission à tenir le Parlement informé et à solliciter sa contribution le cas échéant;	20. souligne qu'il importe de renforcer les liens en matière d'investissement, d'encourager la transition vers une énergie propre, la décarbonation et la résilience au changement climatique, de favoriser le transfert de compétences et de technologies et de créer une chaîne d'approvisionnement durable et stratégique, comme le prévoit le partenariat pour des échanges et des investissements propres avec l'Afrique du Sud; ***insiste sur le fait que le partenariat pour des échanges et des investissements propres devrait permettre une industrialisation durable et mutuellement bénéfique, en mettant particulièrement l'accent sur la promotion des PME locales, la réduction des inégalités par le biais d'un soutien au développement durable, au travail décent, aux normes environnementales et aux droits de l'homme***; se félicite du premier dialogue entre les entreprises et les gouvernements, qui s'est tenu en mars 2026 dans le cadre dudit partenariat, et attend avec intérêt le dialogue entre les gouvernements, qui aura lieu dans le courant de l'année; invite la Commission à tenir le Parlement informé et à solliciter sa contribution le cas échéant;

Or. en

Amendement 153
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne qu'il importe de renforcer les liens en matière d'investissement, d'encourager la transition vers une énergie propre***, la décarbonation et la résilience au changement climatique***, de favoriser le transfert de compétences et de technologies et de créer une chaîne d'approvisionnement ***durable et*** stratégique, comme le prévoit le partenariat pour des échanges et des investissements propres avec l'Afrique du Sud; ***se félicite*** du premier dialogue entre les entreprises et les gouvernements, qui s'est tenu en mars 2026 dans le cadre dudit partenariat, et ***attend avec intérêt le*** dialogue entre les gouvernements***, qui aura*** lieu dans le courant de l'année; invite la Commission à tenir le Parlement informé et à solliciter sa contribution le cas échéant;	20. souligne qu'il importe de renforcer les liens en matière d'investissement, d'encourager la transition vers une énergie propre, de favoriser le transfert de compétences et de technologies et de créer une chaîne d'approvisionnement stratégique, comme le prévoit le partenariat pour des échanges et des investissements propres avec l'Afrique du Sud; ***prend acte*** du premier dialogue entre les entreprises et les gouvernements, qui s'est tenu en mars 2026 dans le cadre dudit partenariat, et ***note que*** le dialogue entre les gouvernements aura lieu dans le courant de l'année***; est préoccupé par le fait que les normes strictes de l'Union en matière d'environnement, de questions sociales et de gouvernance (ESG) agissent comme une «conditionnalité verte» et que les micro, petites et moyennes entreprises sud-africaines (MPME) sous-financées ne soient pas en mesure de supporter les coûts élevés de mise en conformité, au risque d'être exclues des chaînes d'approvisionnement mondiales***; invite la Commission à tenir le Parlement informé et à solliciter sa contribution le cas échéant;

Or. en

Amendement 154
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne qu'il importe de renforcer les liens en matière d'investissement, d'encourager la transition vers une énergie propre, la décarbonation et la résilience au changement climatique, de favoriser le transfert de compétences et de technologies et de créer une chaîne d'approvisionnement	20. souligne qu'il importe de renforcer les liens en matière d'investissement, d'encourager la transition vers une énergie propre, la décarbonation et la résilience au changement climatique, de favoriser le transfert de compétences et de technologies et de créer une chaîne d'approvisionnement

durable et stratégique***, comme le prévoit le partenariat pour des échanges et des investissements propres avec l'Afrique du Sud***; ***se félicite du premier dialogue entre les entreprises et les gouvernements, qui s'est tenu en mars 2026 dans le cadre dudit partenariat, et attend avec intérêt le dialogue entre les gouvernements, qui aura lieu dans le courant de l'année;*** invite la Commission à tenir le Parlement informé et à solliciter sa contribution ***le cas échéant***;	durable et stratégique; invite la Commission à tenir le Parlement informé et à solliciter sa contribution ***sur la mise en œuvre du partenariat pour des échanges et des investissements propres avec l'Afrique du Sud***;

Or. en

Amendement 155
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne l'importance croissante de l'IA pour le commerce, les investissements et le développement économique; invite la Commission à soutenir l'adoption de l'IA, les compétences numériques et l'accès à l'infrastructure numérique dans les pays partenaires africains par le biais d'accords commerciaux, de partenariats numériques et de la stratégie «Global Gateway»; encourage la promotion d'écosystèmes d'IA libres, fiables et centrés sur l'humain, qui favorisent l'innovation locale, réduisent la dépendance à l'égard des fournisseurs non européens et contribuent aux objectifs de développement durable, y compris l'action pour le climat, les soins de santé et la sécurité alimentaire;

Or. en

Amendement 156
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. estime que les instruments européens relatifs à la surcapacité industrielle ou aux émissions de carbone devraient être conçus de manière plus ciblée, proportionnée et différenciée, et ne devraient pas, en principe, pénaliser les économies africaines engagées dans des voies de développement et de transformation industriels; estime en outre qu'une partie des recettes générées par le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) devrait contribuer à soutenir les efforts de décarbonation, d'industrialisation et de transition équitable des pays partenaires africains;

Or. en

Amendement 157
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite de l'accord UE-Angola sur la facilitation des investissements durables, le premier du genre, qui vise à donner davantage de sécurité juridique aux investisseurs et aux entreprises de l'Union opérant en Angola, ce qui aura des retombées positives tant pour les entreprises étrangères que pour les entreprises nationales; se félicite des dispositions sur le commerce et le développement durable inscrites dans cet accord***, mais regrette que celui-ci ne prévoie aucun mécanisme spécifique en***	21. se félicite de l'accord UE-Angola sur la facilitation des investissements durables, le premier du genre, qui vise à donner davantage de sécurité juridique aux investisseurs et aux entreprises de l'Union opérant en Angola, ce qui aura des retombées positives tant pour les entreprises étrangères que pour les entreprises nationales; se félicite des dispositions sur le commerce et le développement durable inscrites dans cet accord; invite la Commission à accélérer la négociation d'accords de facilitation des

cas de non-respect; invite la Commission à accélérer la négociation d'accords de facilitation des investissements durables avec d'autres partenaires africains, notamment la Côte d'Ivoire et le Ghana, et relève qu'il convient d'accorder une attention particulière au secteur du cacao durable, en s'appuyant sur les expériences positives dans le cadre de l'approche inclusive de l'initiative pour un cacao durable, qui a contribué à un développement de qualité des économies locales;

investissements durables avec d'autres partenaires africains, notamment la Côte d'Ivoire et le Ghana, et relève qu'il convient d'accorder une attention particulière au secteur du cacao durable, en s'appuyant sur les expériences positives dans le cadre de l'approche inclusive de l'initiative pour un cacao durable, qui a contribué à un développement de qualité des économies locales;

Or. en

Amendement 158
Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, Dan Barna

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite de l'accord UE-Angola sur la facilitation des investissements durables, le premier du genre, qui vise à donner davantage de sécurité juridique aux investisseurs et aux entreprises de l'Union opérant en Angola, ce qui aura des retombées positives tant pour les entreprises étrangères que pour les entreprises nationales; se félicite des dispositions sur le commerce et le développement durable inscrites dans cet accord***, *mais regrette que celui-ci ne prévoie aucun mécanisme spécifique en cas de non-respect***; invite la Commission à accélérer la négociation d'accords de facilitation des investissements durables avec d'autres partenaires africains, notamment la Côte d'Ivoire et le Ghana, et relève qu'il convient d'accorder une attention particulière au secteur du cacao durable, en s'appuyant sur les expériences positives dans le cadre de l'approche inclusive de l'initiative pour un cacao	21. se félicite de l'accord UE-Angola sur la facilitation des investissements durables, le premier du genre, qui vise à donner davantage de sécurité juridique aux investisseurs et aux entreprises de l'Union opérant en Angola, ce qui aura des retombées positives tant pour les entreprises étrangères que pour les entreprises nationales; se félicite des dispositions sur le commerce et le développement durable inscrites dans cet accord; invite la Commission à accélérer la négociation d'accords de facilitation des investissements durables avec d'autres partenaires africains, notamment la Côte d'Ivoire et le Ghana, et relève qu'il convient d'accorder une attention particulière au secteur du cacao durable, en s'appuyant sur les expériences positives dans le cadre de l'approche inclusive de l'initiative pour un cacao durable, qui a contribué à un développement de qualité

durable, qui a contribué à un développement de qualité des économies locales;	des économies locales;

Or. en

Amendement 159
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. rappelle qu'après avoir rejoint l'alliance pour l'élimination progressive du charbon lors de la COP28 en 2023, un État d'Afrique du Nord a inclus l'élimination progressive du charbon d'ici à 2040 dans sa feuille de route climatique de 2025; précise qu'en plaçant la coopération Sud-Sud au cœur de sa stratégie, ce pays consolide un réseau énergétique régional intégré, offrant à l'Europe un partenaire stable et un pôle d'approvisionnement interconnecté indispensable à sa propre transition énergétique;

Or. en

Amendement 160
Vicent Marzà Ibáñez
au nom du groupe Verts/ALE

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne l'importance des matières premières critiques pour les technologies énergétiques durables, mais souligne que les protocoles d'accord ne remplacent pas les accords commerciaux juridiquement	22. souligne l'importance des matières premières critiques pour les technologies énergétiques durables, mais souligne que les protocoles d'accord ne remplacent pas les accords commerciaux juridiquement

contraignants, car ils n'apportent aucune sécurité juridique et ne permettent pas un contrôle parlementaire suffisant; invite la Commission à s'abstenir de conclure des protocoles d'accord avec les régions touchées par des conflits;	contraignants, car ils n'apportent aucune sécurité juridique et ne permettent pas un contrôle parlementaire suffisant; invite la Commission à s'abstenir de conclure des protocoles d'accord avec les régions touchées par des conflits ***et à suspendre ceux pour lesquels l'extraction de minerais peut contribuer à alimenter des conflits existants, à l'instar du protocole d'accord avec le Rwanda***;

Or. en

Amendement 161
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne l'importance des matières premières critiques pour les technologies énergétiques durables, ***mais*** souligne que les protocoles d'accord ***ne remplacent pas les*** accords commerciaux ***juridiquement contraignants, car ils n'apportent aucune sécurité juridique et ne permettent pas un contrôle parlementaire suffisant***; invite la Commission à s'abstenir de conclure des protocoles d'accord avec les régions touchées par des conflits;	22. souligne l'importance des matières premières critiques pour les technologies énergétiques durables, ***et*** souligne que les protocoles d'accord ***constituent une alternative intéressante aux*** accords commerciaux ***traditionnels, en se concentrant sur des priorités stratégiques communes, telles que la coopération réglementaire, les chaînes de valeur durables, les normes et l'investissement***; invite la Commission à s'abstenir de conclure des protocoles d'accord avec les régions touchées par des conflits;

Or. en

Amendement 162
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22

Projet de proposition de résolution	*Amendement*

22. souligne l'importance des matières premières critiques pour les technologies énergétiques durables, mais souligne que les protocoles d'accord ne remplacent pas les accords commerciaux juridiquement contraignants, car ils n'apportent aucune sécurité juridique et ne permettent pas un contrôle parlementaire suffisant; invite la Commission à s'abstenir de conclure des protocoles d'accord avec les régions touchées par des conflits;	22. souligne l'importance des matières premières critiques pour les technologies énergétiques durables, mais souligne que les protocoles d'accord ne remplacent pas les accords commerciaux juridiquement contraignants, car ils n'apportent aucune sécurité juridique et ne permettent pas un contrôle parlementaire suffisant; invite la Commission à s'abstenir de conclure des protocoles d'accord***, ou des accords commerciaux juridiquement contraignants,*** avec les régions touchées par des conflits;

Or. en

Amendement 163
Jessika van Leeuwen, Daniele Polato, Kristoffer Storm, Céline Imart, Nicolas Bay, Marion Maréchal, Guillaume Peltier, Laurence Trochu

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 23

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
23. prend acte du fait que les évaluations des incidences socio-économiques des APE varient, certains étant jugés préjudiciables à la production locale à petite échelle tandis que d'autres favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation des flux commerciaux; estime qu'il est possible d'améliorer l'efficacité des APE avec les pays africains, par exemple en ***intégrant des dispositions qui soutiennent les chaînes de valeur transfrontières, y compris dans d'autres domaines, tels que le commerce des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la concurrence, ce qui rassurerait les entreprises et les investisseurs quant à l'environnement commercial dans les pays partenaires; réitère son appel en faveur d'une analyse approfondie de l'incidence des APE sur les économies***	23. prend acte du fait que les évaluations des incidences socio-économiques des APE varient, certains étant jugés préjudiciables à la production locale à petite échelle tandis que d'autres favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation des flux commerciaux; estime qu'il est possible d'améliorer l'efficacité des APE avec les pays africains, par exemple en ***introduisant des clauses de convergence contraignantes en matière de durabilité, de bien-être animal et de conditions de travail, afin que les producteurs africains respectent progressivement des normes aussi élevées que celles imposées aux agriculteurs européens***;

locales, sur l'intégration régionale, sur la diversification économique et sur les ODD, préalablement à la négociation de tout nouvel APE; appelle à moderniser les APE en y ajoutant des chapitres solides, contraignants et exécutoires sur le commerce et le développement durable qui respectent l'accord de Paris et le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;

Or. en

Amendement 164
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 23

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
23. ***prend acte du fait que les évaluations des*** incidences ***socio-économiques*** des APE ***varient, certains étant jugés préjudiciables à la production locale à petite échelle tandis que d'autres favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation des flux commerciaux***; estime qu'il est possible d'améliorer l'efficacité des APE avec les pays africains, par exemple en intégrant des dispositions qui soutiennent les chaînes de valeur transfrontières, y compris dans d'autres domaines, tels que le commerce des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la concurrence, ce qui rassurerait les entreprises et les investisseurs quant à l'environnement commercial dans les pays partenaires; réitère son appel en faveur d'une analyse approfondie de l'incidence des APE sur les économies locales, sur l'intégration régionale, sur la diversification économique et sur les ODD, préalablement à la négociation de tout nouvel APE; ***appelle à moderniser les***	23. ***souligne les*** incidences ***positives*** des APE***, notamment en matière d'amélioration de l'accès au marché, de réduction des barrières tarifaires et de soutien à l'intégration régionale; estime que les APE peuvent renforcer la compétitivité de l'Afrique en améliorant les normes de production , en attirant les investissements et en intégrant les industries africaines dans les chaînes de valeur régionales et mondiales***; estime qu'il est possible d'améliorer l'efficacité des APE avec les pays africains, par exemple en intégrant des dispositions qui soutiennent les chaînes de valeur transfrontières, y compris dans d'autres domaines, tels que le commerce des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la concurrence, ce qui rassurerait les entreprises et les investisseurs quant à l'environnement commercial dans les pays partenaires; réitère son appel en faveur d'une analyse approfondie de l'incidence des APE sur les économies locales, sur l'intégration régionale, sur la diversification

APE en y ajoutant des chapitres solides, contraignants et exécutoires sur le commerce et le développement durable qui respectent l'accord de Paris et le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;

économique et sur les ODD, préalablement à la négociation de tout nouvel APE;

Or. en

Amendement 165
Thierry Mariani, Christophe Bay

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 23

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
23. prend acte du fait que les évaluations des incidences socio-économiques des APE varient, certains étant jugés préjudiciables à la production locale à petite échelle tandis que d'autres favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation des flux commerciaux; estime qu'il est possible d'améliorer l'efficacité des APE avec les pays africains, par exemple en intégrant des dispositions qui soutiennent les chaînes de valeur transfrontières, y compris dans d'autres domaines, tels que le commerce des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la concurrence, ce qui rassurerait les entreprises et les investisseurs quant à l'environnement commercial dans les pays partenaires; réitère son appel en faveur d'une analyse approfondie de l'incidence des APE sur les économies locales, sur l'intégration régionale, sur la diversification économique et sur les ODD, préalablement à la négociation de tout nouvel APE; appelle à moderniser les APE en y ajoutant des chapitres solides, contraignants et exécutoires sur le commerce et le développement durable qui ***respectent l'accord de Paris et le cadre***	23. prend acte du fait que les évaluations des incidences socio-économiques des APE varient, certains étant jugés préjudiciables à la production locale à petite échelle tandis que d'autres favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation des flux commerciaux; estime qu'il est possible d'améliorer l'efficacité des APE avec les pays africains, par exemple en intégrant des dispositions qui soutiennent les chaînes de valeur transfrontières, y compris dans d'autres domaines, tels que le commerce des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la concurrence, ce qui rassurerait les entreprises et les investisseurs quant à l'environnement commercial dans les pays partenaires; réitère son appel en faveur d'une analyse approfondie de l'incidence des APE sur les économies locales, sur l'intégration régionale, sur la diversification économique et sur les ODD, préalablement à la négociation de tout nouvel APE; appelle à moderniser les APE en y ajoutant des chapitres solides, contraignants et exécutoires sur le commerce et le développement durable qui ***favorisent la compétitivité, la création***

mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;	***d'emplois et la croissance économique, sans imposer de conditionnalités environnementales susceptibles de pénaliser les producteurs africains ou d'entraver le développement industriel du continent***;

Or. fr

Amendement 166
Tomasz Froelich, Markus Buchheit

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 23

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
23. prend acte du fait que les évaluations des incidences socio-économiques des APE varient, certains étant jugés préjudiciables à la production locale à petite échelle tandis que d'autres favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation des flux commerciaux; estime qu'il est possible d'améliorer l'efficacité des APE avec les pays africains, par exemple en intégrant des dispositions qui soutiennent les chaînes de valeur transfrontières, y compris dans d'autres domaines, tels que le commerce des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la concurrence, ce qui rassurerait les entreprises et les investisseurs quant à l'environnement commercial dans les pays partenaires; réitère son appel en faveur d'une analyse approfondie de l'incidence des APE sur les économies locales, sur l'intégration régionale***,*** sur la diversification économique ***et sur les ODD***, préalablement à la négociation de tout nouvel APE; appelle à ***moderniser*** les APE ***en y ajoutant des chapitres solides, contraignants et exécutoires*** sur ***le commerce et le développement durable qui respectent l'accord de Paris et*** le cadre	23. prend acte du fait que les évaluations des incidences socio-économiques des APE varient, certains étant jugés préjudiciables à la production locale à petite échelle tandis que d'autres favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation des flux commerciaux; estime qu'il est possible d'améliorer l'efficacité des APE avec les pays africains, par exemple en intégrant des dispositions qui soutiennent les chaînes de valeur transfrontières, y compris dans d'autres domaines, tels que le commerce des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la concurrence, ce qui rassurerait les entreprises et les investisseurs quant à l'environnement commercial dans les pays partenaires; réitère son appel en faveur d'une analyse approfondie de l'incidence des APE sur les économies locales, sur l'intégration régionale ***et*** sur la diversification économique, préalablement à la négociation de tout nouvel APE; appelle à ***aligner*** les APE sur le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;

mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;

Or. en

Amendement 167
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens, João Cotrim De Figueiredo

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 23

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
23. prend acte du fait que les évaluations des incidences socio-économiques des APE varient, certains étant jugés préjudiciables à la production locale à petite échelle tandis que d'autres favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation des flux commerciaux; estime qu'il est possible d'améliorer l'efficacité des APE avec les pays africains, par exemple en intégrant des dispositions qui soutiennent les chaînes de valeur transfrontières, y compris dans d'autres domaines, tels que le commerce des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la concurrence, ce qui rassurerait les entreprises et les investisseurs quant à l'environnement commercial dans les pays partenaires; réitère son appel en faveur d'une analyse approfondie de l'incidence des APE sur les économies locales, sur l'intégration régionale, sur la diversification économique et sur les ODD, préalablement à la négociation de tout nouvel APE; appelle à moderniser les APE en y ajoutant des chapitres solides, contraignants et exécutoires sur le commerce et le développement durable qui respectent l'accord de Paris et le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;	23. prend acte du fait que les évaluations des incidences socio-économiques des APE varient, certains étant jugés préjudiciables à la production locale à petite échelle tandis que d'autres favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation des flux commerciaux; estime qu'il est possible d'améliorer l'efficacité des APE avec les pays africains ***en les adaptant à la dynamique de la ZLECAf***, par exemple en intégrant des dispositions qui soutiennent les chaînes de valeur transfrontières, y compris dans d'autres domaines, tels que le commerce des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la concurrence, ce qui rassurerait les entreprises et les investisseurs quant à l'environnement commercial dans les pays partenaires; réitère son appel en faveur d'une analyse approfondie de l'incidence des APE sur les économies locales, sur l'intégration régionale, sur la diversification économique et sur les ODD, préalablement à la négociation de tout nouvel APE; appelle à moderniser les APE en y ajoutant des chapitres solides, contraignants et exécutoires sur le commerce et le développement durable qui respectent l'accord de Paris et le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-

Montréal;

Or. en

Amendement 168
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 23

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
23. prend acte du fait que les évaluations des incidences socio-économiques des APE varient, certains étant jugés préjudiciables à la production locale à petite échelle tandis que d'autres favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation des flux commerciaux; estime qu'il est possible d'améliorer l'efficacité des APE avec les pays africains, par exemple en intégrant des dispositions qui soutiennent les chaînes de valeur transfrontières, y compris dans d'autres domaines, tels que le commerce des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la concurrence, ce qui rassurerait les entreprises et les investisseurs quant à l'environnement commercial dans les pays partenaires; réitère son appel en faveur d'une analyse approfondie de l'incidence des APE sur les économies locales, sur l'intégration régionale, sur la diversification économique et sur les ODD, préalablement à la négociation de tout nouvel APE; appelle à moderniser les APE en y ajoutant des chapitres solides, contraignants et exécutoires sur le commerce et le développement durable qui respectent l'accord de Paris et le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;	23. prend acte du fait que les évaluations des incidences socio-économiques des APE varient, certains étant jugés préjudiciables à la production locale à petite échelle tandis que d'autres favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation des flux commerciaux; estime qu'il est possible d'améliorer l'efficacité des APE avec les pays africains, par exemple en intégrant des dispositions qui soutiennent les chaînes de valeur transfrontières, y compris dans d'autres domaines, tels que le commerce des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la concurrence, ce qui rassurerait les entreprises et les investisseurs quant à l'environnement commercial dans les pays partenaires; réitère son appel en faveur d'une analyse approfondie de l'incidence des APE sur les économies locales, sur l'intégration régionale, sur la diversification économique***, sur l'égalité de genre, sur les droits des travailleurs*** et sur les ODD, préalablement à la négociation de tout nouvel APE; appelle à moderniser les APE en y ajoutant des chapitres solides, contraignants et exécutoires sur le commerce et le développement durable qui respectent l'accord de Paris et le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;

Or. en

Amendement 169
Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, Dan Barna, Hilde Vautmans, Benoit Cassart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 23

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
23. prend acte du fait que les évaluations des incidences socio-économiques des APE varient, certains étant jugés préjudiciables à la production locale à petite échelle tandis que d'autres favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation des flux commerciaux; estime qu'il est possible d'améliorer l'efficacité des APE avec les pays africains, par exemple en intégrant des dispositions qui soutiennent les chaînes de valeur transfrontières, y compris dans d'autres domaines, tels que le commerce des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la concurrence, ce qui rassurerait les entreprises et les investisseurs quant à l'environnement commercial dans les pays partenaires; réitère son appel en faveur d'une analyse approfondie de l'incidence des APE sur les économies locales, sur l'intégration régionale, sur la diversification économique et sur les ODD, préalablement à la négociation de tout nouvel APE; appelle à moderniser les APE en y ajoutant des chapitres solides, contraignants et exécutoires sur le commerce et le développement durable qui respectent l'accord de Paris ***et le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal***;	23. prend acte du fait que les évaluations des incidences socio-économiques des APE varient, certains étant jugés préjudiciables à la production locale à petite échelle tandis que d'autres favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation des flux commerciaux; estime qu'il est possible d'améliorer l'efficacité des APE avec les pays africains, par exemple en intégrant des dispositions qui soutiennent les chaînes de valeur transfrontières, y compris dans d'autres domaines, tels que le commerce des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la concurrence, ce qui rassurerait les entreprises et les investisseurs quant à l'environnement commercial dans les pays partenaires; réitère son appel en faveur d'une analyse approfondie de l'incidence des APE sur les économies locales, sur l'intégration régionale, sur la diversification économique et sur les ODD, préalablement à la négociation de tout nouvel APE; appelle à moderniser les APE en y ajoutant des chapitres solides, contraignants et exécutoires sur le commerce et le développement durable qui respectent l'accord de Paris***, une fois qu'ils seront soumis à réexamen***;

Or. en

Amendement 170
Martine Kemp, Céline Imart

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. regrette que plusieurs APE ne soient pas opérationnels ou ne soient que partiellement appliqués; invite la Commission à intensifier le dialogue politique en vue de conclure les APE en suspens et d'assurer leur mise en œuvre rapide;

Or. en

Amendement 171
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 24

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
24. insiste sur le fait que les APE avec les pays africains, notamment ceux situés en Afrique subsaharienne, doivent soutenir les différentes communautés commerciales régionales en Afrique et la poursuite du développement de la ZLECAf, en plus de contribuer à mettre en place des chaînes de valeur régionales résilientes et durables et à stimuler et à diversifier le commerce intra-africain; estime que les APE devraient renforcer la capacité des pays africains à tirer parti des possibilités commerciales, en particulier dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, les soins de santé et la réduction de la pauvreté;	24. insiste sur le fait que les APE avec les pays africains, notamment ceux situés en Afrique subsaharienne, doivent soutenir les différentes communautés commerciales régionales en Afrique et la poursuite du développement de la ZLECAf, en plus de contribuer à mettre en place des chaînes de valeur régionales résilientes et durables et à stimuler et à diversifier le commerce intra-africain; ***souligne que les APE et la ZLECAf devraient soutenir les droits des femmes et l'égalité de genre et s'efforcer de résoudre les problèmes qui entravent la participation des femmes à l'entrepreneuriat ou au marché du travail;*** estime que les APE devraient renforcer la capacité des pays africains à tirer parti des possibilités commerciales, en particulier dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, les soins de santé et la réduction de la pauvreté;

Or. en

Amendement 172
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, Charles Goerens

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 24

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
24. insiste sur le fait que les APE avec les pays africains, notamment ceux situés en Afrique subsaharienne, doivent soutenir les différentes communautés commerciales régionales en Afrique et la poursuite du développement de la ZLECAf, en plus de contribuer à mettre en place des chaînes de valeur régionales résilientes et durables et à stimuler et à diversifier le commerce intra-africain; estime que les APE devraient renforcer la capacité des pays africains à tirer parti des possibilités commerciales, en particulier dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, les soins de santé et la réduction de la pauvreté;	24. insiste sur le fait que les APE avec les pays africains, notamment ceux situés en Afrique subsaharienne, doivent soutenir les différentes communautés commerciales régionales en Afrique et la poursuite du développement de la ZLECAf, en plus de contribuer à mettre en place des chaînes de valeur régionales résilientes et durables et à stimuler et à diversifier le commerce intra-africain; estime que les APE devraient renforcer la capacité des pays africains à tirer parti des possibilités commerciales, en particulier dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, les soins de santé et la réduction de la pauvreté***, à condition qu'ils prévoient une exigence d'industrialisation et de transformation locales, un accès plus facile au financement pour les PME et un soutien à la mise en conformité des producteurs africains avec les normes sanitaires***;

Or. en

Amendement 173
Martine Kemp

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 24

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
24. insiste sur le fait que les APE avec les pays africains, notamment ceux situés en Afrique subsaharienne, doivent soutenir les différentes communautés commerciales	24. insiste sur le fait que les APE avec les pays africains, notamment ceux situés en Afrique subsaharienne, doivent soutenir les différentes communautés commerciales

régionales en Afrique et la poursuite du développement de la ZLECAf, en plus de contribuer à mettre en place des chaînes de valeur régionales résilientes et durables et à stimuler et à diversifier le commerce intra-africain; estime que les APE devraient renforcer la capacité des pays africains à tirer parti des possibilités commerciales, en particulier dans des domaines tels que ***la sécurité alimentaire, les soins de santé et la réduction de la pauvreté***;	régionales en Afrique et la poursuite du développement de la ZLECAf, en plus de contribuer à mettre en place des chaînes de valeur régionales résilientes et durables et à stimuler et à diversifier le commerce intra-africain; estime que les APE devraient renforcer la capacité des pays africains à tirer parti des possibilités commerciales, en particulier dans des domaines tels que ***le développement durable ainsi que la transition écologique et numérique***;

Or. en

Amendement 174
Thierry Mariani, Christophe Bay

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 25

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
25. souscrit à l'objectif à long terme visant à établir un accord intercontinental de commerce, de coopération et de développement entre l'Union et l'Afrique, lequel s'appuierait sur les fondements de la ZLECAf; souligne qu'avant de conclure un tel accord, il convient de réellement consolider un marché intra-africain fort et résilient; souligne, dans ce contexte, que l'engagement de l'Union en matière de politique commerciale avec les partenaires africains permet de soutenir le développement du marché intra-africain;	25. souscrit à l'objectif à long terme visant à établir un accord intercontinental de commerce, de coopération et de développement entre l'Union et l'Afrique, lequel s'appuierait sur les fondements de la ZLECAf; souligne qu'avant de conclure un tel accord, il convient de réellement consolider un marché intra-africain fort et résilient; souligne, dans ce contexte, que l'engagement de l'Union en matière de politique commerciale avec les partenaires africains permet de soutenir le développement du marché intra-africain; ***souligne toutefois qu'un tel accord ne saurait être conclu qu'à la condition d'offrir des garanties effectives et vérifiables de réciprocité commerciale, de protection des secteurs économiques européens sensibles, notamment agricoles, et de coopération effective des pays partenaires en matière de gestion des flux migratoires et de réadmission de leurs ressortissants en situation***

irrégulière;

Or. fr

Amendement 175
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 25

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
25. souscrit à l'objectif à long terme visant à établir un accord ***intercontinental de commerce,*** de coopération et de développement entre l'Union et l'Afrique***, lequel s'appuierait sur les fondements de la ZLECAf***; ***souligne qu'avant de conclure un tel accord, il convient de réellement consolider un marché intra-africain fort et résilient;*** souligne, dans ce contexte, que l'engagement de l'Union en matière de politique commerciale avec les partenaires africains permet de soutenir le développement du marché intra-africain;	25. souscrit à l'objectif à long terme visant à établir un accord de coopération et de développement entre l'Union et l'Afrique; souligne, dans ce contexte, que l'engagement de l'Union en matière de politique commerciale avec les partenaires africains permet de ***respecter et de*** soutenir le développement du marché intra-africain;

Or. en

Amendement 176
Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans, João Cotrim De Figueiredo, Charles Goerens

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 25

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
25. souscrit à l'objectif à long terme visant à établir un accord intercontinental de commerce, de coopération et de développement entre l'Union et l'Afrique, lequel s'appuierait sur les fondements de la ZLECAf; souligne qu'avant de conclure un tel accord, il convient de réellement consolider un marché intra-africain fort et	25. souscrit à l'objectif à long terme visant à établir un accord intercontinental de commerce, de coopération et de développement entre l'Union et l'Afrique***, négocié conjointement par l'UE et l'UA***, lequel s'appuierait sur les fondements de la ZLECAf; ***note qu'un tel accord donnerait lieu au plus grand bloc commercial du***

résilient; souligne, dans ce contexte, que l'engagement de l'Union en matière de politique commerciale avec les partenaires africains permet de soutenir le développement du marché intra-africain;	***monde;*** souligne qu'avant de conclure un tel accord, il convient de réellement consolider un marché intra-africain fort et résilient; souligne, dans ce contexte, que l'engagement de l'Union en matière de politique commerciale avec les partenaires africains permet de soutenir le développement du marché intra-africain;

Or. en

Amendement 177
Udo Bullmann, Brando Benifei, Francisco Assis, Hana Jalloul Muro

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 25

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
25. souscrit à l'objectif à long terme visant à établir un accord intercontinental de commerce, de coopération et de développement entre l'Union et l'Afrique, lequel s'appuierait sur les fondements de la ZLECAf; souligne qu'avant de conclure un tel accord, il convient de réellement consolider un marché intra-africain fort et résilient; souligne, dans ce contexte, que l'engagement de l'Union en matière de politique commerciale avec les partenaires africains permet de soutenir le développement du marché intra-africain;	25. souscrit à l'objectif à long terme visant à établir un accord intercontinental de commerce, de coopération et de développement entre l'Union et l'Afrique ***dans le but de créer une zone de libre-échange entre l'Union et l'Afrique***, lequel s'appuierait sur les fondements de la ZLECAf; souligne qu'avant de conclure un tel accord, il convient de réellement consolider un marché intra-africain fort et résilient; souligne, dans ce contexte, que l'engagement de l'Union en matière de politique commerciale avec les partenaires africains permet de soutenir le développement du marché intra-africain;

Or. en

Amendement 178
Jan-Christoph Oetjen, Svenja Hahn, Benoit Cassart, Dan Barna, Hilde Vautmans

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 25

Projet de proposition de résolution	*Amendement*

25. souscrit à l'objectif à long terme visant à établir un accord intercontinental de commerce, de coopération et de développement entre l'Union et l'Afrique, lequel s'appuierait sur les fondements de la ZLECAf; souligne qu'avant de conclure un tel accord, il convient de réellement consolider un marché intra-africain fort et résilient; souligne, dans ce contexte, que l'engagement de l'Union en matière de politique commerciale avec les partenaires africains permet de soutenir le développement du marché intra-africain;	25. souscrit à l'objectif à long terme visant à établir un accord intercontinental de commerce, de coopération et de développement entre l'Union et l'Afrique ***abolissant tous les droits de douane sur les échanges commerciaux***, lequel s'appuierait sur les fondements de la ZLECAf; souligne qu'avant de conclure un tel accord, il convient de réellement consolider un marché intra-africain fort et résilient; souligne, dans ce contexte, que l'engagement de l'Union en matière de politique commerciale avec les partenaires africains permet de soutenir le développement du marché intra-africain;
	Or. en

Amendement 179
Thierry Mariani, Christophe Bay

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. estime que l'octroi de préférences commerciales à des pays tiers doit être conditionné à la coopération effective de ces pays en matière de gestion des flux migratoires, notamment en ce qui concerne la conclusion et le respect d'accords de réadmission permettant le retour effectif de leurs ressortissants en situation irrégulière sur le territoire de l'Union; invite la Commission à intégrer des clauses de conditionnalité migratoire contraignantes et exécutoires dans les accords de partenariat économique et dans l'ensemble des instruments de préférences commerciales unilatérales accordées par l'Union à des pays africains;
	Or. fr

Amendement 180
Jessika van Leeuwen, Daniele Polato, Kris Van Dijck, Kristoffer Storm, Céline Imart, Nicolas Bay, Marion Maréchal, Guillaume Peltier, Laurence Trochu

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. souligne que les relations en matière de commerce et d'investissement avec l'Afrique doivent contribuer à la lutte contre l'immigration clandestine en partageant les connaissances sur l'agriculture hautement productive, augmentant ainsi la sécurité alimentaire locale et la prospérité dans les pays partenaires africains;

Or. en